

TERRORISME





Argos a adopté la licence Creative Commons (CC-by-nc-nd-4.0) afin de permettre aux utilisateurs de reproduire sur support papier ou électronique tout ou partie de la revue, en dehors des images et des vidéos pour lesquelles il peut être précisé d'éventuelles restrictions de droits.

La licence Creative Commons choisie (CC-by-nc-nd) implique que l'utilisateur respecte les conditions suivantes :

- paternité / attribution : l'utilisateur doit attribuer les extraits de la revue Argos à son auteur et citer Argos;
- pas d'utilisation commerciale : l'utilisateur n'a pas le droit d'utiliser le contenu d'Argos à des fins commerciales ;
- pas de modification : l'utilisateur n'est pas autorisé à modifier les contenus d'Argos.

Équipe d'édition

Farah Hached
Sarah Ben Hamadi
Samah Krichah
Marouan Zbidi

Contributeurs (par ordre alphabétique)

Sarah Ben Hamadi
Khalil Gdoura
Dalia GhanemYazbeck
Farah Hached
Sélim Kharrat
Omezzine Khélifa
Samah Krichah
Raphaël Milliotis
Youssef Seddik

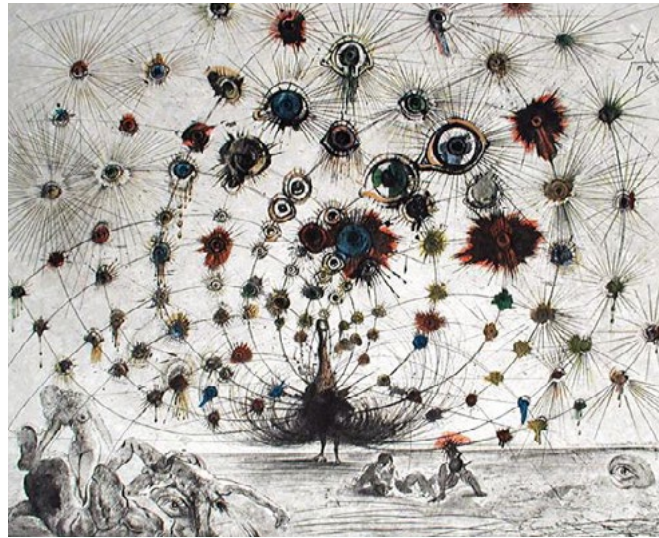


Le Labo'
الديمقراطية | Démocratique

Le Labo' Démocratique est une association tunisienne à caractère scientifique qui se réclame des principes de la déclaration universelle des droits de l'homme et qui a pour but de contribuer, en toute indépendance, à l'instauration et à l'enracinement d'une démocratie innovante et vivante, à travers:

- la recherche, l'analyse et le débat
- la mise en œuvre d'actions expérimentales ciblées
- des propositions aux pouvoirs publics, à la société civile et à l'opinion publique

www.labodemocratique.org
contact@labodemocratique.org



Salvador Dalí ,Argus, de la mythologie, Gallerie Swann, New York

ARGOS أرجوس

Le Labo' Démocratique a choisi de nommer sa revue Argos, du nom du géant de la mythologie grecque. Symbole de lucidité et de vigilance, Argos dit Argos Panoptès (c'est-à-dire «qui voit tout») avait le corps recouvert de cent yeux. Quand il dormait, uniquement cinquante d'entre eux se fermaient ; les cinquante autres restaient ouverts. Après qu'il ait été tué, Héra transféra ses yeux sur les plumes de son paon.

La revue Argos est une revue multidisciplinaire quadrimestrielle multimédia. Chaque numéro traite d'un thème spécifique, en essayant de l'explorer dans sa complexité. Il s'agit d'interroger les concepts et les idées reçues. Ce premier numéro est entièrement francophone. Le prochain contiendra des articles en arabe et en français, voire même en anglais. Argos se veut une revue trilingue.

Ce premier numéro d'Argos a été conçu de façon entièrement bénévole. Le Labo' Démocratique est en recherche de fonds pour faire vivre la revue Argos, numéro après numéro, en tant que lieu de débat et d'analyse. Si vous voulez contribuer à l'existence d'Argos, n'hésitez pas à contacter le Labo' Démocratique.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement celles du Labo' Démocratique.

SOMMAIRE

EDITORIAL _____ P2

MISE AU POINT _____ P4

Quelques faits et définitions _____ P6

Terrorisme et violence politique au XXe siècle - Ebauche d'une chronologie _____ P10

Le chaos des mots, par Dalia Ghanem Yazbeck _____ P12

Infographie : Indice de la menace terroriste, par Khalil Gdoura _____ P16

Interview - Arnold Luethold _____ P18

POINTS DE VUE _____ P22

Traverser la mer intérieure, par Raphaël Milliotis _____ P24

Interview - Michaël Béchir Ayari _____ P28

Interview vidéo - Amna Guellali _____ P30

Journalisme, médias et terrorisme, par Sarah Ben Hamadi et Sélim Kharrat _____ P31

Comment déraciner le terrorisme ?, par Omezzine Khélifa _____ P34

MOT DE LA FIN

Lettre très ouverte à un(e) jeune « djihadiste », par Youssef Seddik _____ P38

CULTURE _____ P40

DERNIÈRES ACTIVITÉS DU LABO' _____ P44

EDITORIAL

Terrorisme, un concept à interroger par Farah Hached

Terrorisme... Depuis plusieurs années, le village mondial vit au rythme des actes qualifiés de terroristes. Ce terme, aux contours flous, est aujourd'hui associé quasi systématiquement à la religion et plus particulièrement à la religion musulmane. Terrorisme rime avec terrorisme islamiste international.

Après les attentats de Charlie Hebdo à Paris, puis ceux du musée du Bardo à Tunis, ce premier numéro d'Argos ne pouvait pas faire l'impasse sur le sujet du moment : Terrorisme.

Mais que signifie terrorisme ? Comment lutter contre un phénomène qu'on ne parvient pas à définir ? Comment garantir qu'il ne soit utilisé de façon élastique par des Etats à visées autoritaires ? Comment prévenir les dérives et les amalgames que portent parfois la « guerre contre le terrorisme » ?

Dans la première partie de la revue, une mise au point permet de voyager à travers les mots, les définitions et les chiffres. Elle permet également de voyager à travers le temps grâce à

AL

une ébauche de chronologie du terrorisme et de la violence politique au XXe siècle. Pourquoi avoir choisi une chronologie qui s'arrête le 31 décembre 1999 ? Pour bien montrer au lecteur que le phénomène du terrorisme n'est pas né d'hier, que les actes qualifiés de terroristes ont rempli l'actualité de l'époque sur tous les continents. Le terrorisme a revêtu de nombreux visages et a exprimé des revendications de toutes sortes. Parfois, il a été étatique. Ni l'islamisme, ni encore moins l'Islam, n'ont inventé le terrorisme.

Alors que le monde se globalise, les actes qualifiés de terroristes s'internationalisent. Les références religieuses, très mobilisatrices, se font prédominantes. Mais ceux qui rejoignent les rangs des groupes qualifiés de terroristes sont-ils si différents de ceux qui les ont précédés ? Les causes du terrorisme ne sont-elles pas toujours les mêmes ? Les questions en suspend – notamment le financement du terrorisme – sont-elles vraiment différentes aujourd'hui ?

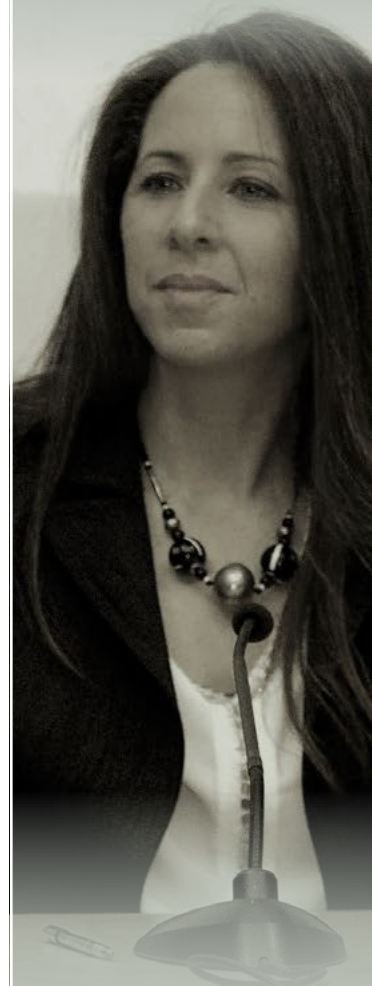
Dans la deuxième partie de la revue, des points de vue divers permettent d'interroger le phénomène du terrorisme et ce qu'il cache en termes géopolitiques et de fractures sociales. Quelles réponses à ce phénomène ? Comment éviter les dérives juridiques ou médiatiques ?

Ces questions se posent partout. Mais elles ont une signification

particulière dans la Tunisie de la révolution.

Au lendemain d'une révolution qui a libéré la parole, s'appropriant la révolution de l'Internet et des réseaux sociaux, la Tunisie devient aujourd'hui une caisse de résonance des tensions régionales, voire même mondiales. Semblable à un funambule aux muscles tendus, qui doit avancer coûte que coûte, la Tunisie doit se transformer en un véritable Etat de droit, tout en préservant son intégrité territoriale et en garantissant la sécurité des populations qui vivent en son sein. Les défis sont immenses

La Tunisie est debout, ses enfants sont nombreux, plein d'énergie et de volonté. Elle est aujourd'hui un symbole pour tous les autres Etats qui ont combattu pour leur indépendance et qui se battent encore pour une véritable émancipation. Comment faire pour que leurs jeunesse soient le moteur d'une émancipation positive et non pas pourvoyeuses de légions destructrices? Il est important de recouvrer la mémoire des luttes passées, du désir de liberté et de justice qu'elles portaient. Il est primordial d'ouvrir la porte des savoirs et des échanges entre générations, communautés et territoires. Il est plus que temps de transmettre l'universalité de l'Histoire de l'Humanité, commune à tous, une histoire faite de lutte pour l'amour et la vie.



MISE

AU P

POINT

QUELQUES FAITS

Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste, Fiche d'information n° 32 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2009

« Le cadre juridique international établi en ce qui concerne la lutte antiterroriste énonce un certain nombre d'obligations se rapportant au terrorisme sans donner une définition exhaustive de ce terme. Sans définition, on peut interpréter les appels de la communauté internationale à la lutte contre le terrorisme comme signifiant qu'il appartient à chaque État de définir ce qu'il faut entendre par terrorisme. Il peut en résulter des violations non intentionnelles des droits de l'homme et même une utilisation délibérément abusive du terme par certains États. Un exemple particulier à cet égard est le respect du principe de la légalité, qui est énoncé à l'article 15 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et auquel il ne peut être dérogé, même en cas de danger public exceptionnel. Cela exige que la conduite incriminée soit décrite en termes précis et dénués d'ambiguïté, de façon à respecter le principe de certitude de la loi et à empêcher une interprétation trop large de la conduite proscrite par le juge. Des définitions trop vagues ou trop larges du terrorisme peuvent être utilisées par certains États pour viser des actes pacifiques destinés à protéger, entre autres, les droits des travailleurs, les droits des minorités ou les droits de l'homme ou, de façon plus générale, pour limiter toute sorte d'opposition politique (...)

Les négociations concernant un projet de convention générale sur le terrorisme international, confiées en 2001 à un comité de l'Assemblée générale, se poursuivent. Il importe de noter que le projet de convention contient, à l'article 2, une définition exhaustive. Grâce à son approche globale, le projet de convention, s'il était adopté, contribuerait à renforcer le cadre juridique international en incorporant un certain nombre de conduites criminelles dont les conventions universelles «sectorielles» existantes ne tiennent pas compte. Certains aspects de ce projet demeurent toutefois controversés, en particulier le champ d'application de la définition

des infractions terroristes proposée et la question de savoir si les mouvements de libération nationale doivent en être ou non exclus, ainsi que la question de son interaction avec d'autres dispositions du droit international. En outre, même si une définition exhaustive était acceptée au niveau international, des problèmes pourraient encore se poser du point de vue des droits de l'homme du fait des définitions des infractions liées au terrorisme adoptées à l'échelon national. En 2004, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 15/66 (2004), dans laquelle il a appelé tous les États à coopérer sans réserve à la lutte contre le terrorisme, et, ce faisant, à prévenir et réprimer les actes criminels présentant les trois caractéristiques cumulatives suivantes, qu'ils soient ou non motivés par des considérations de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou similaire: • Les actes criminels, notamment ceux dirigés contre des civils, commis dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves; ou la prise d'otages; et • Commis dans le but de semer la terreur parmi la population, un groupe de personnes ou chez des particuliers, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire; et • Qui constituent des infractions au regard et selon les définitions des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme. Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas présenté ceci comme une définition du terrorisme, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a approuvé cette approche, qui était un moyen, selon lui, d'assurer que le terme «terrorisme» ne soit employé que pour désigner des actes véritablement terroristes. Une telle approche est extrêmement utile puisqu'elle est fondée sur des paramètres agréés et est compatible avec les principes de légalité et de précision. »

S ET DÉFINITIONS

Vidéo : How do you define terrorism ?
The people speaks (Vice News - <https://news.vice.com>):



Résolution 15/66 du Conseil de sécurité des Nations Unies, 2004

« Actes criminels, notamment ceux dirigés contre des civils dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves ou la prise d'otages dans le but de semer la terreur parmi la population, un groupe de personnes ou chez des particuliers, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire »

Qu'est-ce que le terrorisme ?, Jacques Derrida, Le Monde diplomatique, février 2004

« Si on se réfère aux définitions courantes ou explicitement légales du « terrorisme », qu'y trouve-t-on ? La référence à un crime contre la vie humaine en violation des lois (nationales ou internationales) y implique à la fois la distinction entre civil et militaire (les victimes du « terrorisme » sont supposées être civiles) et une finalité politique (influencer ou changer la politique d'un pays en terrorisant sa population civile). Ces définitions n'excluent donc pas le « terrorisme d'État ». Tous les « terroristes » du monde prétendent répliquer, pour se défendre, à un « terrorisme d'État » antérieur qui, ne disant pas son nom, se couvre de toutes sortes de justifications plus ou moins crédibles »

Les définitions de l'infraction terroriste en Tunisie

Comparaison entre l'article 4 de la loi n°2003-75 du 10 décembre 2003 et l'article 13 du projet de loi organique n°2014-9 (en discussion à l'Assemblée des Représentants du Peuple) :

• Article 4 de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003, relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent

« Est qualifiée de terroriste, toute infraction quels qu'en soient les mobiles, en relation avec une entreprise individuelle ou collective susceptible de terroriser une personne ou un groupe de personnes, de semer la terreur parmi la population, dans le dessein d'influencer la politique de l'Etat et de le contraindre à faire ce qu'il n'est pas tenu de faire ou à s'abstenir de faire ce qu'il est tenu de faire, de troubler l'ordre public, la paix ou la sécurité internationale, de porter atteinte aux personnes ou aux biens, de causer un dommage aux édifices abritant des missions diplomatiques, consulaires ou des organisations internationales, de causer un préjudice grave à l'environnement, de nature à mettre en danger la vie des habitants ou leur santé, ou de porter préjudice aux ressources vitales, aux infrastructures, aux moyens de transport et de communication, aux systèmes informatiques ou aux services publics. »

• Article 13 du projet de loi organique n° 2014-9 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent

« Est coupable d'infraction terroriste quiconque, par tous les moyens,

-tue une personne ou un groupe de personnes ou leur cause des dommages corporels graves,

-porte atteinte aux édifices abritant des missions diplomatiques, consulaires ou des organisations internationales,

-cause un préjudice grave à l'environnement, de nature à mettre en danger la vie des habitants ou leur santé,

-porter préjudice aux biens privés et publics, aux ressources vitales, aux infrastructures, aux moyens de transport et de communication, aux systèmes informatiques ou aux services publics,

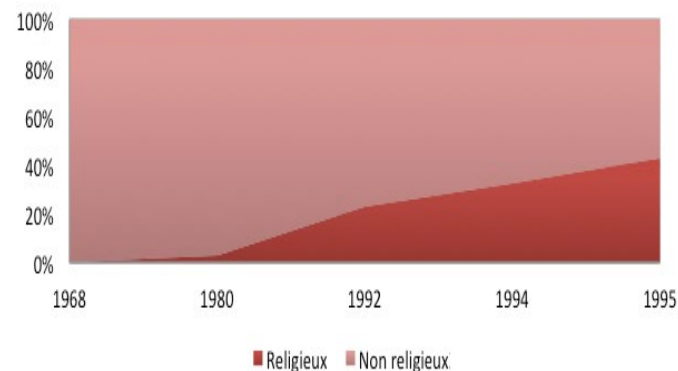
Et que le fait incriminé a été commis en exécution d'une entreprise individuelle ou collective et vise, par sa nature ou son contexte, dans le dessein de semer la terreur parmi les habitants et de contraindre indûment un Etat ou une organisation internationale à faire ce qu'il n'est pas tenu de faire ou à s'abstenir de faire ce qu'il est tenu de faire. »

Typologie succincte du terrorisme (source: The Routledge Handbook of Terrorism Research, dir : Alex P. Schmid, 2006)

- Groupes religieux et millénaristes
- Groupes ethno-nationalistes, séparatistes
- Groupes racistes et d'extrême-droite
- Groupes anarchistes et d'extrême-gauche
- Commandos de la mort, miliciens ou paramilitaires
- Terroristes étatiques ou appuyés par l'Etat
- Organisations criminelles employant des tactiques terroristes
- Groupes ponctuels pour une action unique
- Individus psychologiquement dérangés ou imitateurs
- Loups solitaires ou terroristes sans leader

Vers un terrorisme de plus en plus motivé par des idées religieuses

Pendant les années 1990, Bruce Hoffman, professeur à Georgetown University, et auteur de «Holy Terror»: The Implications of Terrorism Motivated by a Religious Imperative (1993), a observé l'apparition d'un terrorisme motivé par la religion, surtout après la révolution iranienne de 1979.



Tendances contemporaines en matière de terrorisme non étatique (source : The Routledge Handbook of Terrorism Research, dir : Alex P. Schmid, 2006)

Six tendances :

- Prolifération de doctrines religieuses extrêmes, qui ont remplacé les discours marxistes laïcs
- Apparition d'idéologies politiques islamistes qui justifient l'utilisation du terrorisme et en appellent au monde musulman
- Le passage de groupes terroristes hiérarchiquement organisés à des réseaux d'alliances de groupes ou d'individus partageant un cadre idéologique commun
- Des signes de convergence entre terroristes et réseaux criminels
- Plus grande importance de l'Internet et des technologies de la communication pour la diffusion d'idéologies radicales et militantes, d'endoctrinement et de formation
- Rôle de la diaspora comme appui au terrorisme

Changement dans les réponses gouvernementales

- Militarisation du contre-terrorisme
- Réaction disproportionnée
- Augmentation de la répression en Occident et dans d'autres pays
- Revue des lois de la guerre et leur modification en vue de contrer le terrorisme et l'insurrection
- Développement des agences de sécurité publiques et privées qui se nourrissent de l'insécurité
- Augmentation de la coopération internationale pour combattre le terrorisme

Evolution du nombre d'actes qualifiés de terroristes entre 1970 et 2013

Voici la courbe des incidents qualifiés de terroristes de 1970 à 2013, selon la base de données Global Terrorism Database - <http://www.start.umd.edu/gtd/> (Université du Maryland), qui contient des informations sur plus de 125 000 incidents.

On remarque une hausse soudaine et très importante depuis l'année 2010. Est-ce que cette hausse est réelle ? Y a-t-il effectivement davantage d'actes terroristes dans le monde depuis l'année 2010 ou la qualification d'acte terroriste utilisée par la base de données est-elle devenue plus élastique ? Autre possibilité : un accès plus large aux informations concernant les actes qualifiés de terroristes, qui sont donc plus nombreux à être introduits dans la base de données. La question reste ouverte.



Terrorisme et violence au XX^e siècle

Ebauche d'une chronologie



En cliquant sur «Chronologie interactive», vous trouverez une chronologie du terrorisme et de la violence politique du 1^{er} janvier 1900 au 31 décembre 1999, avec une présentation des événements ainsi que des photos ou des vidéos. Il s'agit d'une ébauche de chronologie. Si vous avez des remarques quant à un des événements mentionnés ou si vous voulez contribuer en ajoutant un événement, merci d'utiliser le formulaire de contact

ci-après. Chaque événement à ajouter devra être accompagné d'une description succincte ainsi que de liens vers au moins trois références, dont une référence photographique ou vidéo (l'attaque elle-même, une commémoration, un interview, des funérailles, un extrait de documentaire, une bande-annonce de film, une affiche, un tract, la copie d'une page d'un journal, etc.)

Science politique



CHRONOLOGIE
INTERACTIVE

Le chaos des mots

par Dalia Ghanem Yazbeck

Depuis le 11 septembre 2001, on désigne tout et son contraire sous les termes islamisme, fondamentalisme, djihad, terrorisme... Ainsi, tout ce qui semble, de près ou de loin, relever de la violence politique, surtout si celle-ci vient du monde arabe, est désigné sous l'un de ces vocables. Essayons de démêler ce chaos des mots.

Islamisme, traditionalisme, fondamentalisme : De quoi parle-t-on ?

Depuis le 11 septembre 2001, les attentats de Madrid le 11 mars 2004 et ceux de Londres le 7 juillet 2005, l'islamisme et l'Islam sont au centre de tous les débats. Des mots comme traditionalisme, fondamentalisme, intégrisme sont entendus et lus partout, faisant souvent la Une des médias et des journaux télévisés. Une multitude d'experts et de comités de réflexion sont installés pour comprendre et faire comprendre la dangerosité de l'islamisme.

Jusqu'à la fin de la première partie du XXe siècle, le

terme islamisme était synonyme de l'Islam et islamique de musulman. Ainsi, lorsqu'on parlait de la religion, on disait islam et lorsqu'on faisait référence à la culture, on parlait d'islamisme, de la même manière qu'on parlait de judaïsme, de christianisme ou de bouddhisme. Depuis près de vingt ans, d'abord les politologues, puis les médias, ont changé l'usage du terme qui s'apparente aujourd'hui à une interprétation politique de l'Islam et qui désigne l'ensemble des courants et des mouvements politiques islamistes. Il ne s'agit pas ici de relater l'histoire de l'islamisme (largement traité ailleurs), mais de définir avec plus de précision les différents concepts confondus et si souvent utilisés.

Certes, l'islamisme se conçoit et se présente comme lié à la tradition musulmane dont il ambitionne la réactivation, mais il est différent du traditionalisme¹ (né au XVIIe

¹ Le traditionalisme est un discours lié à la tradition et au passé. Il renvoie au conservatisme et n'est pas lié seulement à l'Islam. En effet, on parle aussi de traditionalisme catholique qui est un courant conservateur de l'église catholique romaine.

siècle)² : d'abord, parce qu'il est moins conservateur, ensuite, parce qu'il associe au discours moralisateur (propre au traditionalisme) un projet politique et social, enfin parce qu'il est essentiellement urbain et ses militants plus sensibles à l'Occident que les Oulémas. Ces derniers sont illégitimes aux yeux des islamistes qui les accusent d'être manipulés par les pouvoirs établis. Ils leur reprochent d'avoir abandonné l'éthique et la justice islamiques et de n'avoir aucune idéologie politique radicale ou révolutionnaire. Les islamistes ont une méfiance acerbe envers la tradition et ceux qui l'incarnent. Pour eux, la tradition est « archaïque », elle est un « amas de stéréotypes », de « superstitions » qui ont donné lieu à un « suivisme passif » et à une « obéissance aveugle » à des traditions obsolètes en contradiction avec le message divin³.

On entend également souvent l'expression intégrisme musulman. Comme nous le rappelle Dominique Baillet, il faut utiliser ce terme dans le monde musulman avec précaution, car d'origine française, il n'a pas d'équivalent dans le monde arabe. L'intégrisme est un courant né au sein du catholicisme en 1907, lorsque le pape Pie X a condamné, par l'encyclique *Pascendi*, le modernisme (école de pensée qui revendique l'examen des données de la foi à la lumière des Sciences et ce, de manière autonome)⁴. Ces intégristes, adversaires violents des modernistes, se définissent comme catholiques « intégraux » parce qu'ils défendent l'intégrité de la foi. Ils se réclament de la tradition, c'est-à-dire d'un vaste corpus incluant à la fois les Écritures et leur interprétation fixée avec autorité par les Pères de l'Église, les conciles et les Papes. Cependant, explique Lamchichi, on peut qualifier les islamistes d'« intégralistes »⁵, et ce à cause de leur ferme attachement à l'intégralité du message religieux.

Enfin, pour ce qui est du fondamentalisme musulman, rappelons qu'il est un courant qui appelle au « nécessaire retour » aux textes sacrés par-delà la tradition. Le fondamentalisme est un réformisme musulman consistant à élaborer un projet éthique et un encadrement moral de la société. La question du pouvoir est périphérique chez les fondamentalistes qui limitent leur action à la sphère morale. Lorsque ces mouvements agissent politiquement, c'est pour effectuer une pression morale et intellectuelle sur les décideurs politiques. C'est là que réside la différence majeure avec les islamistes. Ces derniers,

bien qu'ils soient des fondamentalistes (ils se réclament de l'héritage doctrinal des fondamentalistes du XIXe siècle), se trouvent dans une position concurrentielle avec les fondamentalistes (qui représentent les clercs officiels) et visent la conquête du pouvoir. Les islamistes ont une lecture idéologique de l'Islam (que les fondamentalistes n'ont pas), conçu comme un instrument de protestation sociale et de conquête du pouvoir politique. De ce fait, le fondamentalisme ne se confond pas avec l'islamisme, alors que celui-ci contient le fondamentalisme. En d'autres termes, tous les fondamentalistes ou réformateurs musulmans ne sont pas des islamistes, mais l'inverse est vrai. C'est pour cette raison qu'il est plus pertinent de parler de « néo-fondamentalisme »⁶.

Vous avez dit djihad ? Qu'en est-il du djihad ?

Le terme djihad est aujourd'hui largement utilisé pour parler en réalité du djihadisme. Un amalgame est souvent fait entre ces deux notions.

Le mot djihad a pour racine « -j-h-d », et pour verbe jahada qui signifie « faire un effort ». Deux substantifs en découlent, *ijtihad* [effort en matière de réflexion] et *djihad* [effort spirituel]. Le *djihad* :

« [...] signifie d'abord « effort personnel », ou encore « recherche spirituelle personnelle », en vue de son propre perfectionnement : c'est le Grand djihad. Dans la tradition théologique islamique, le Grand djihad signifie, en effet « combat dans la voie de Dieu » qui est, d'abord et avant tout, l'effort spirituel et moral du croyant contre ses passions égoïstes ; la droiture et le comportement vertueux que celui-ci doit accomplir, etc. C'est le petit djihad qui signifie guerre pour la défense du territoire de l'islam en cas d'agression. »⁷

Contrairement au terme *qitâl* [combat au sens large], le mot *djihad* [au sens exclusivement guerrier], n'apparaît que dans 10 des 6 325 versets du Coran⁸ avec notamment les versets (25 : 52) : « N'obéis donc pas aux mécréants ; et, avec ceux-ci, lutte contre eux de haute lutte », (22 : 78) « Ô Croyants ! Inclinez-vous ! Prosternez-vous ! Adorez votre Seigneur : Peut-être seriez-vous gagnants ? Et lutez pour Dieu il le mérite » ou encore : (60 : 1) : « Ô, croyants ! Ne prenez pas vos ennemis et Mes ennemis comme affiliés, leur faisant démonstration d'amitié alors qu'ils sont incrédules en la Vérité venue à vous. Ils expulsent le Messager et vous-même parce que vous croyez en Dieu votre seigneur, quand vous êtes sortis pour me-

2 BAILLET Dominique, « Islam, islamisme et terrorisme », *Sud/Nord*, [en ligne], n° 16, 2002, p. 60. Disponible sur : www.cairn.info/revue-sud-nord-2002-1-page-53.htm.

3 LAMCHICHI Abderrahim, *L'islamisme politique*, Paris : L'Harmattan, 2001, 174 p.

4 BAILLET, 2002, p. 61.

5 LAMCHICHI Abderrahim, *L'islamisme politique*, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 32.

6 Id., p. 36-37

7 LAMCHICHI, 2001, p. 75.

8 BOUKRA Liess, *Le djihadisme. L'islam à l'épreuve de l'Histoire*, Alger : Apic, 2009, p. 208.

ner combat dans Mon chemin... »⁹.

Le djihad est une faridha [obligation] prescrite au croyant. Ce dernier peut s'y soustraire s'il n'a pas les capacités physiques et/ou mentales pour l'accomplir. « Le djihad est un impératif religieux (faridha) d'astreinte communautaire ; il ne mute en une obligation individuelle à laquelle tous les musulmans sont assujettis qu'en cas d'agression ou d'invasion de leur territoire. Il reste que dans les deux cas de figure, le djihad est toujours lesté d'une somme de conditions, qui prohibent toute cruauté », explique Liess Boukra¹⁰. Lorsque la guerre est offensive (pour conquérir d'autres territoires), le djihad est une obligation collective, mais lorsqu'elle est défensive, il devient individuel. Dans le but d'instaurer une nouvelle foi, le prophète Mahomet, qui reçoit l'injonction de faire le djihad en 623, multiplie les batailles contre les Médiens, les tribus juives et les tribus bédouines.

À la mort du Prophète, les Califes vont poursuivre le djihad : ils vaincront les Perses en Irak, feront reculer l'Empire byzantin (bataille de Rarmouk), et conquerront l'Égypte en 641. Le Sud tunisien tombera sous les armées d'Uthman et Chypre sera soumise en 649. Le djihad offensif, qui s'éteindra en 750 lorsque la dynastie omeyyade tombera sous les Abbassides, fait place au djihad défensif, notamment en Andalousie avec la Reconquista (1086-1492) et au Moyen-Orient avec les Croisades (1098-1229). Avec l'expédition de Bonaparte en 1798 et le début des conquêtes coloniales, le djihad défensif sera converti en djihad anticolonial au tournant du XXe siècle.

Pour résumer, le djihad a d'abord été offensif (624-750) pour islamiser de nouveaux territoires, puis défensif (1086-1492) pour se protéger contre l'ennemi, et enfin anticolonial (1798-1880) pour défendre sa terre et reconquérir son indépendance.

Quant au djihadisme, il naquit à la fin des années 1970, à la suite de trois événements majeurs qui prirent place durant l'année 1979. La révolution iranienne, l'invasion soviétique en Afghanistan et la signature du traité de paix israélo-palestinien (26 mars 1979) bouleversèrent les rapports de force stratégiques et géostratégiques. Alors que le pouvoir égyptien, tout comme le pouvoir algérien, utilisait la mouvance islamiste pour contrer la gauche, celle-ci va se retourner contre lui¹¹. Des émeutes

urbaines éclatèrent contre la libéralisation de l'économie et la rupture fut consommée entre le pouvoir et la mouvance islamiste qui entra en 1981 en clandestinité et bascula dans la violence armée avec le groupe el takfir wa el Hidjra (excommunication et exil)¹². Celui-ci lance, sous la plume de Mohamed Abdel Salam Faraj (ingénieur électricien), son célèbre opuscule « Al faridha al-ghâ'iba » [l'obligation absente] qui fit de la guerre contre les régimes arabes « renégats » et « apostats » une obligation de tout musulman :

« La guerre ne doit être menée que sous un drapeau musulman et sous un commandement musulman [...] vouloir commencer par guerroyer contre l'impérialisme est une action inutile et sans valeur ; pure perte de temps. Il nous faut nous concentrer sur notre problème musulman, à savoir l'instauration de la loi de Dieu dans notre propre pays, et tout y subordonner à la cause de Dieu. Il ne fait aucun doute que le premier champ de djihad est celui du renversement de ces régimes impies et de leur remplacement par un ordre intégralement islamique. Cela seul servira de point de départ à la guerre dehors. »¹³

Bien que le jeune Faraj se soit largement inspiré des écrits de Ibn Taymiyya¹⁴, il est en rupture avec la tradition islamique puisqu'il dissout le djihad dans la notion de qital ; il fait du djihad une obligation individuelle pour tous sans exception, et donne la primauté au djihad interne sur le djihad externe. L'opuscule « Al faridha al-ghâ'iba » aura des retombées immédiates : en Égypte, le Président Sadate est assassiné le 6 octobre 1981 ; en Syrie, une révolte islamiste explose en février 1982 et sera lourdement réprimée ; en Algérie, le groupe de Bouyali est né et passe à l'action les 7 et 8 novembre 1982.

À cette époque, on retrouve deux configurations du djihadisme : l'une est interne, centrée sur l'ordre étatique perçu comme « renégat », et donc condamné à l'excommunication (Algérie, Égypte, Syrie) ; l'autre est centrée

versité de Ben Aknoun (Alger) où un jeune laïc, prénommé Kamel Amzal, sera tué à l'arme blanche par des étudiants islamistes dans l'enseigne même de l'université.

12 Ce groupe a vu le jour à la fin des années 1960 dans les prisons égyptiennes de Nasser. Le groupe va se radicaliser sous l'autorité d'un jeune ingénieur agronome du nom de Mustapha Choukri. Pour celui-ci toute la société égyptienne vit dans la « *djahiliyya* » [période antéislamique] et personne ne peut être musulman hormis ses disciples. Choukri va se retrancher du monde avec ses adeptes et vivre dans des grottes en Haute-Égypte ou dans des appartements communautaires. Il prévoyait de passer à l'action, une fois sûr de sa force de frappe, dont l'objectif était d'abattre le régime « *renégat* ».

13 BOUKRA, 2009, p. 294.

14 Théologien syrien qui a vécu entre 1263 et 1328. Il a consacré sa vie à l'étude de la religion et défendait l'idée d'un retour à la « lettre » en combattant les innovations qui dénaturaient le message de l'Islam. Parmi ses écrits, « *La politique au nom de la charia pour réformer les affaires du berger et du troupeau* » (XIVe siècle), ouvrage dans lequel il insiste sur l'importance du sabre dans la religion et la politique. Il est ce par quoi le croyant obéit en cas d'écartement de la voie. Le prince doit s'en servir à l'intérieur mais aussi à l'extérieur pour assurer le triomphe de l'Islam. Voir à ce sujet LAOUST Henri, *Le traité de droit public d'Ibn Taimiya* (1263-1328), Beyrouth : Imprimerie Catholique, 1948, 224 p.

9 Id., p. 208.

10 BOUKRA, 2009, p. 212. Voir également BOZARSLAN Hamit, « Le jihād. Réceptions et usages d'une injonction coranique d'hier à aujourd'hui », *Vingtième Siècle*, n° 82, 2004, p. 15-29.

11 Pour ne citer que deux exemples, que ce soit en Algérie sous Boumediène ou sous Benjdjid, en Égypte sous Sadate, les islamistes ont été perçus par les pouvoirs en place comme le meilleur « antidote » aux gauchistes. En Algérie, par exemple l'université va être dès le début des années 1970, un champ de bataille entre ces deux groupes. Cette violence atteindra un point de non-retour, le 2 novembre 1982 à l'uni-

sur une occupation étrangère contre laquelle tout croyant a le devoir de se battre (Hezbollah libanais contre Israël et les Moudjahidines en Afghanistan contre l'URSS). Le djihadisme n'est donc pas le djihad, il est un « mouvement armé qui, se prévalant d'une idéologie politique d'extraction religieuse, vise à abattre les régimes au pouvoir dans leur propre espace islamique »¹⁵. En d'autres termes, le djihadisme est un salafisme¹⁶ politique extrémiste qui fait du djihad – pour l'instauration du Califat – une « faridha » [obligation religieuse] à laquelle doit se soumettre tout musulman mâle ayant atteint la puberté et possédant toutes ses capacités physiques et mentales. C'est pour cela qu'il est plus pertinent et correct de parler de djihadisme et non pas de djihad aujourd'hui.

Le terrorisme, un mot volatile

Il est très difficile d'établir une définition précise du mot terrorisme. En effet, en plus du flou qui l'entoure avec ses quelques 109 définitions¹⁷, ce mot comporte une charge émotionnelle et politique très forte. Le terrorisme se rattache à la subjectivité de celui qu'il mire ou qu'il touche, des émotions qu'il provoque au sein de la société, du sentiment qu'il est inacceptable et illégitime. Qualifier l'« Autre » de « terroriste », c'est aussi le disqualifier, le désavouer, lui refuser toute forme d'existence légale ou justifier le fait de rester sourd à ses revendications.

Depuis le 11 septembre 2001, on entend parler de « terrorisme », de « terroristes », d'hyper-terrorisme ou même de méga-terrorisme, sans pour autant prendre soin de faire la distinction entre les différentes trajectoires des mouvements, la diversité des situations politiques, sociales et culturelles, à partir desquelles naissent les groupes dits « terroristes ». Le terme est un « concept fourre-tout » comme le souligne A. Joxe, dont l'extension est devenue excessive¹⁸.

Ajoutons à cela la réversibilité de l'étiquette de « terroriste ». Des acteurs considérés comme « terroristes » à une époque, ne le sont plus à une autre (c'est le cas pour Yasser Arafat, Menahem Begin ou Nelson Mandela). Pour les nazis, les résistants français étaient des « terroristes » de la même manière que l'étaient les combattants

du FLN (Front de Libération nationale) pour la France. D'autres, considérés comme des « freedom fighters » [combattants pour la liberté] comme ce fut le cas des talibans afghans, ont été, par la suite, qualifiés de « terroristes »¹⁹. On pourrait ainsi multiplier les exemples. Un acte qualifié de « terroriste » en ce lieu et en ce moment, ne le sera pas systématiquement autre part, et demain, « cette étiquette est flottante aussi bien dans l'espace que dans le temps ; elle participe des intérêts de l'autorité politique hégémonique : celle qui parvient à imposer aux autres son pouvoir de désigner et que ces derniers reconnaissent comme seul légitime »²⁰.

La surenchère médiatique depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la terminologie utilisée par tantôt les journalistes et tantôt par les experts et autres analystes n'aident pas à la compréhension des différents phénomènes présentés dans cet article. Bien au contraire, ce chaos des mots/maux a renforcé certains amalgames surtout celui fait entre islam et terrorisme. Pour que ce type d'association n'ait plus lieu, il faut continuellement rappeler le sens des mots et continuer le travail d'objectivation scientifique nécessaire à l'étude de la violence en général et de la violence politique en particulier.

19 SOMMIER, 2002, p. 90-92.

20 BOUKRA Liess, *Le terrorisme. Définition, histoire, idéologie et passage à l'acte*, Alger : Chihab éditions, 2006, p. 27.



Dr Dalia Ghanem-Yazbeck est une chercheuse et analyste au Carnegie Middle East Center à Beyrouth (Liban). Elle est experte de la violence extrémiste, des massacres et du terrorisme, avec un focus particulier sur l'islamisme et le djihadisme en Algérie. Elle est l'auteur de nombreuses publications concernant la violence politique et extrémiste.

15 BOUKRA, 2009, p. 7.

16 Le salafisme provient de la racine arabe de « s.l.f ». « *Salaf* » signifie : « ceux qui viennent avant ». *Al salaf* sont les deux premières générations de la communauté musulmane. L'islam est tout entier « salafite » en ce sens que tous les courants de l'islam privilégient l'imitation des « pieux anciens » et nul ne conteste leur exemplarité. Le salafisme est quant à lui, un courant qui se représente les anciens de la manière la plus puritaine et conservatrice qui soit. Il est avant tout un moralisme. MOEZZI Mohammad. *Dictionnaire du Coran*, Paris : Robert Laffont, 2007, p. 51.


17 SOMMIER Isabelle, « Du « terrorisme » comme violence totale ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 174, 2002, p. 526.

18 JOXE A, « Un concept fourre-tout », *Le Monde Diplomatique*, avril 1996, p.6.


 **Allemagne**
1.02

 **Chine**
5.21


 **Etats-Unis**
4.71

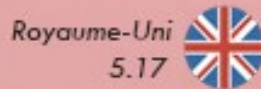
 **Cameroun**
1.45

 **Nigeria**
8.58

 **Algérie**
5.52

 **Turquie**
5.98

 **Russie**
6.76

 **Royaume-Uni**
5.17

SOURCE : GLOBAL TERRORISM INDEX 2014
www.economicsandpeace.org

Infographie Indice de la menace terroriste

par Khalil Gdoura

Le terrorisme a toujours fait couler beaucoup d'encre sur son passage à travers le monde. Néanmoins, les études factuelles et périodiques se font plutôt rares. Nous nous sommes penchés sur l'indice de la menace terroriste - Global Peace Index, fruit d'un travail réalisé par l'Institute for Economics & Peace, un think-tank non partisan lancé en 2008 aux Etats Unis, au Mexique et en Australie dans le but de déterminer les facteurs socio-économiques de la paix mondiale.

L'étude en question porte sur 162 pays et prend en compte les effets directs et indirects du terrorisme qui peut être motivé par un but aussi bien religieux que politique, social ou économique selon les auteurs qui ont calculé pour chaque pays un score compris entre 0 et 10, traduisant respectivement les niveaux minimal et maximal de la menace terroriste.

Dans le graphique ci-dessus, plus on s'éloigne du centre, plus la menace décroît.

France
2.67



Norvège
3.57



Tunisie
3.29



Indice 10 : menace maximale
Indice 0 : menace minimale

rang	Pays	Score	rang	Pays	Score	rang	Pays	Score
1	Irak	10	55	Arabie Saoudite	2,71	109	Bhutan	0,16
2	Afghanistan	9,39	56	France	2,67	109	Estonie	0,16
3	Pakistan	9,37	57	Guatemala	2,61	111	Ouzbekistan	0,14
4	Nigeria	8,58	58	Chili	2,59	112	Kirghizistan	0,10
5	Syrie	8,12	58	Niger	2,59	113	Islande	0,08
6	Inde	7,86	60	Bulgarie	2,58	113	Laos	0,08
7	Somalie	7,41	60	Géorgie	2,58	113	Liberia	0,08
8	Yemen	7,31	62	Italie	2,55	116	Hongrie	0,07
9	Philippines	7,29	63	Erythrée	2,45	117	Azerbaïdjan	0,06
10	Thaïlande	7,19	64	Honduras	2,38	118	Tchad	0,05
11	Russie	6,76	65	Kazakhstan	2,37	119	Koweït	0,04
12	Kenya	6,58	66	Chypre	2,30	119	Panama	0,04
13	Egypte	6,50	67	Maroc	2,11	121	Guinée Equatoriale	0,01
14	Liban	6,40	68	Tadjakistan	1,99	121	Japon	0,01
15	Libye	6,25	69	Espagne	1,84	121	Lesotho	0,01
16	Colombie	6,24	70	Jordanie	1,76	124	Benin	0,00
17	Turquie	5,98	71	Argentine	1,73	124	Botswana	0,00
18	République Démocratique du Congo	5,90	72	Brésil	1,72	124	Costa Rica	0,00
19	Soudan	5,77	73	République du Congo	1,59	124	Cuba	0,00
20	Soudan du Sud	5,60	74	Trinité-et-Tobago	1,54	124	Djibouti	0,00
21	Algérie	5,52	75	Cameroun	1,45	124	Salvador	0,00
22	Mali	5,29	75	Macédoine	1,45	124	Finlande	0,00
23	Bangladesh	5,25	77	Suisse	1,34	124	Gabon	0,00
24	Nepal	5,23	78	Madagascar	1,26	124	Gambie	0,00
25	Chine	5,21	79	Equateur	1,18	124	Ghana	0,00
26	République Centrafricaine	5,19	80	Zimbabwe	1,16	124	Guyana	0,00
27	Royaume-Uni	5,17	81	Guinée	1,12	124	Haïti	0,00
28	Iran	4,90	82	Suède	1,07	124	Jamaïque	0,00
29	Grèce	4,73	83	Allemagne	1,02	124	Lettonie	0,00
30	Etats-Unis d'Amérique	4,71	84	Canada	0,95	124	Lituanie	0,00
31	Indonésie	4,67	85	République Tchèque	0,81	124	Malawi	0,00
32	Israël	4,66	86	Bosnie-Herzégovine	0,76	124	Maurice	0,00
32	Mexique	4,66	87	Burkina Faso	0,70	124	Mongolie	0,00
34	Bahraïn	4,41	87	Montenegro	0,70	124	Namibie	0,00
35	Myanmar	4,24	89	Pays-Bas	0,58	124	Nouvelle Zélande	0,00
36	Mozambique	4,01	89	Serbie	0,58	124	Nicaragua	0,00
36	Sri Lanka	4,01	91	Mauritanie	0,56	124	Corée du Nord	0,00
38	Rwanda	4,00	92	Vénézuéla	0,54	124	Oman	0,00
39	Burundi	3,97	93	Belgique	0,53	124	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00
40	Côte d'Ivoire	3,76	94	République Dominicaine	0,47	124	Pologne	0,00
41	Tanzanie	3,71	95	Angola	0,41	124	Qatar	0,00
42	Ethiopie	3,70	95	Australie	0,41	124	Roumanie	0,00
43	Paraguay	3,63	97	Guinée-Bissau	0,35	124	Sierra Leone	0,00
44	Norvège	3,57	98	Cambodge	0,31	124	Singapoure	0,00
45	Sénégal	3,55	98	Taiwan	0,31	124	Slovaquie	0,00
46	Tunisie	3,29	100	Emirats Arabes Unis	0,29	124	Slovénie	0,00
47	Irlande	3,09	101	Moldavie	0,28	124	Corée du Sud	0,00
48	Malaisie	3,04	102	Arménie	0,27	124	Swaziland	0,00
48	Afrique du Sud	3,04	103	Autriche	0,24	124	Timor Leste	0,00
50	Pérou	2,96	103	Bolivie	0,24	124	Togo	0,00
51	Ukraine	2,95	105	Croatie	0,23	124	Turkmenistan	0,00
52	Ouganda	2,93	105	Portugal	0,23	124	Uruguay	0,00
53	Biélorussie	2,85	107	Albanie	0,19	124	Vietnam	0,00
54	Kosovo	2,73	107	Danemark	0,19	124	Zambie	0,00



«

« les actes terroristes »
ressemblent à des crimes
« ordinaires », mais se
distinguent par leur
motivation et leur visée
politique.
»

Interview

Arnold Luethold

Directeur des Opérations Afrique et Moyen-Orient, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF)

En quoi l'acte de terrorisme diffère-t-il d'un acte criminel «normal»?

L'acte terroriste en tant que tel n'existe pas, ni d'ailleurs l'acte criminel. Tout acte est neutre à la base. Un acte devient criminel ou terroriste à travers le jugement que la société porte sur lui. Nous nous faisons tous une idée des actes et, en fonction des normes morales et juridiques, distinguons entre des actes acceptables et non-acceptables, des actes désirables ou indésirables, des actes nuisibles et non nuisibles aux intérêts de la société, des actes punissables et non punissables, etc. Ces idées, et avec elles les normes morales et juridiques, peuvent varier de société en société, et à travers le temps. C'est pour cette raison que les deux concepts, « le crime » et « le terrorisme », restent souvent flous.

Pour « un acte criminel » ou « terroriste », il faut trois éléments: (i) l'acte, (ii) la norme, fixée par le législateur, qui définit l'acte interdit et ses éléments constitutifs, et (iii) le jugement qui décide si l'acte en question constitue ou non une infraction à la loi. Nul ne peut être puni pour un crime dont les éléments ne sont pas définis par la loi. Et nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi. Ce principe est

fondé sur la séparation des pouvoirs. C'est le rôle du législateur, et non du juge, de définir ce qui constitue un crime, ou un acte terroriste et de déterminer les peines applicables, pour éviter l'arbitraire.

Il n'existe aujourd'hui aucune définition globalement reconnue pour le terrorisme. Il y a cependant quelques éléments de définition de l'acte terroriste autour desquels un certain consensus semble se cristalliser: C'est (i) une attaque intentionnelle, (ii) menée contre des civils ou des biens civils (iii) avec l'objectif d'intimider une population ou de contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte. Si on applique ces critères, « les actes terroristes » ressemblent à des crimes « ordinaires », mais se distinguent par leur motivation et leur visée politique.

Au-delà de la mise en scène de l'horreur et de la brutalité, c'est cette politisation qui facilite leur médiatisation et crée la perception d'une menace existentielle et permanente. En brandissant cette menace, des gouvernements autoritaires ont su profiter de la situation pour museler leur opposition ou augmenter les budgets sécuritaires.

Pourquoi le phénomène terroriste nécessite-il une loi spéciale?

La participation dans la lutte contre le terrorisme est aujourd'hui une obligation internationale. L'ONU a adopté dix-huit conventions et protocoles de portée universelle pour lutter contre des formes spécifiques de terrorisme. De plus, le Conseil de sécurité de l'ONU a, dans différentes résolutions, prévu des mesures globales contre les terroristes présumés. Il a institué le « Comité contre le terrorisme » pour accompagner et contrôler la mise en œuvre des mesures. Les Etats sont donc tenus de l'informer régulièrement de la mise en œuvre de leurs obligations.

Une loi spéciale peut faciliter la mise en œuvre nationale des obligations internationales, la coordination interne entre différents

acteurs nationaux et la collecte des informations nécessaires pour la rédaction de rapports. Elle n'est cependant pas indispensable.

Il est nécessaire de périodiquement vérifier si la législation nationale est en accord avec les obligations internationales. Une nouvelle loi peut aussi être une opportunité pour initier une réforme légale et adapter les lois existantes aux standards en la matière. Le législateur devrait veiller à ce que l'acte punissable soit défini sans ambiguïté et que l'ensemble des méthodes autorisées dans la lutte contre le terrorisme soit compatible avec le droit international, et plus particulièrement avec les droits humains.

Nous voyons, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, que certains groupes listés comme terroristes procèdent à des actes de destruction du patrimoine culturel. Ces destructions sont-elles un procédé commun aux groupes utilisant la violence politique sur une large population ou est-ce un procédé lié aux idéologies de certains groupes spécifiques dans le cadre d'un « choc des civilisations »? Quel impact sur les populations de la région?

La pratique de la destruction de biens culturels est presque aussi ancienne que la culture. Beaucoup de civilisations se sont établies sur les ruines d'une autre. Les récits de notre culture et de notre histoire abondent d'exemples. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, la destruction des biens a fait – et dans certains endroits continue à faire aujourd'hui – partie de l'arsenal de méthodes de combat: elle vise la destruction de l'identité de l'adversaire, de son histoire, de sa religion, et de sa culture. La destruction de Carthage en offre un exemple tragique.

Il a fallu les immenses pertes de biens culturels durant deux guerres mondiales pour proscrire cette méthode de combat au niveau international. La Convention de la Haye de 1954 et ses deux protocoles additionnels placent la protection et le respect des biens culturels au centre et fixent de nouvelles normes pour la

conduite des hostilités. La « purification culturelle » est dorénavant interdite.

Durant les années 2000, après les attaques du 11 septembre, les thèmes à l'honneur étaient le « choc des civilisations » et le « dialogue des civilisations ». Ces schémas sont, dit-on, simplistes? Qu'en pensez-vous?

On écarte souvent trop vite des concepts, et parfois même sans prendre le temps nécessaire pour les comprendre. Samuel Huntington « auteur des livres *Le Choc des civilisations* (1996) et *Qui sommes-nous? : Identité nationale et choc des cultures* (2004) » qui avait relancé le débat sur le choc des civilisations, avait sans doute compris le caractère transformateur des attaques du 11 septembre. Du jour au lendemain, ils divisèrent le monde en des menaçants et des menacés. Il avait compris la douleur des victimes des attaques et la rage de tous ceux que les événements avaient soudainement transformé en suspects à cause de leur langue, ou leur religion, ou leur nom, ou leur code vestimentaire. En décryptant ce malaise, Huntington avait essayé de nous sensibiliser au fait que les futures menaces à la paix proviendront également de

facteurs culturels, et non plus uniquement de facteurs idéologiques et économiques. Nous le constatons presque quotidiennement dans les affrontements sectaires au Moyen Orient.

La mondialisation a contribué à amplifier les peurs de perte d'identités ethniques et culturelles en essayant de se protéger contre l'« invasion culturelle » perçue. Face au risque de l'enfermement et de l'exclusion, « le dialogue des civilisations » prônait la richesse de la diversité de l'expression culturelle.

Dans la région arabe, nous avons pu observer ces dernières années une accélération du retrait culturel sur des unités identitaires de plus en plus petites. Les nationalismes ont cédé la place à des régionalismes, tribalismes, sectarismes. Le dialogue des civilisations, le vrai dialogue interculturel, qui respecte, accepte et protège la diversité de l'expression culturelle reste à mon avis extrêmement difficile, mais plus que jamais nécessaire.

Pouvez vous nous parler du financement du terrorisme? Est-ce que ce financement est privé ou étatique? Quels sont les buts des bailleurs de fonds?



The Burning of the Library at Alexandria in 391 AD, illustration d'Ambrose Dudley, Hutchinsons History of the Nations, 1910 (litho), The Stapleton Collection, The Bridgeman Art Library

En finançant des actes terroristes, les bailleurs de fonds, étatiques ou privés, poursuivent leurs intérêts et leurs politiques avec d'autres moyens. Ce ne sont de loin pas tous les actes terroristes qui requièrent un financement externe. Certains réseaux disposent d'une capacité étonnante d'engendrer des revenus par leurs activités très diverses de commerce illicite (prise d'otages, drogue, prostitution, blanchiment d'argent, vol d'antiquités, extorsion, contrebande de toutes sortes, etc). Le principal obstacle dans la lutte efficace contre le financement du terrorisme est, à mon avis, culturel : certaines idéologies préparent un environnement tellement permissif que des gouvernements faibles ne voudraient pas risquer leur popularité en prévenant le financement de ces activités.

Avec l'essor des nouvelles technologies, les guerres sont entrain de changer de formes. On parle de cyber-guerres. Pourra-t-on également parler de cyber-terrorisme? De quoi s'agit-il exactement? Quel impact sur la région? Quelles stratégies préventives faut-il envisager dès maintenant pour s'en prémunir?

Les guerres se transforment en permanence. Elles s'adaptent à l'avancement technologique et sont souvent même à leur origine. Pendant les trois dernières décennies, nous avons assisté à une pénétration spectaculaire de l'informatique dans tous les aspects de notre vie personnelle et dans tous les secteurs de l'administration nationale: défense, sécurité, économie, finances, industrie, transport, énergie, santé, etc.

L'espace informatique est un espace ouvert, dans lequel les frontières nationales sont caduques. Ceci le rend particulièrement vulnérable à des attaques par des individus ou des groupes, voire des Etats, qui peuvent chercher à nuire à la société. Sans avoir besoin de se rendre sur les lieux, ils peuvent pénétrer à distance, et sous identité couverte, les systèmes

d'information et de communication ce qui leur permet de voler des informations, les altérer, les détruire ou les rendre inaccessibles, ou les utiliser pour faire exécuter des opérations qui menacent la sécurité de la société.

Une interruption de l'accès à des systèmes informatiques pourrait causer des perturbations graves du trafic aérien, ferroviaire, maritime, et provoquer des accidents graves ; elle pourrait entraîner la suspension des échanges commerciaux, des transactions financières, et ainsi sérieusement endommager l'économie; elle pourrait résulter dans l'incapacité de protéger des informations sensibles de l'Etat, de l'économie et des personnes ; elle pourrait rendre inutilisables des systèmes de défense.

Dans l'ère digitalisée, l'Etat doit observer et analyser l'évolution des menaces informatiques auxquelles est exposée la société et définir des stratégies pour la protéger contre de telles menaces. Une protection efficace implique la mise en place d'une structure de gouvernance nationale spécialisée pour identifier les problèmes structurels et développer une stratégie nationale et un plan d'action pour leur solution. Une stratégie adéquate s'adapte au niveau de menaces et aux moyens financiers de l'Etat.

Dans un espace ouvert, sans frontières, on ne pourra établir une protection efficace qu'en travaillant en concertation ; il faut donc développer, au niveau national, une coopération nationale avec les utilisateurs de l'espace informatique, et au niveau régional et international, une coopération de protection informatique et de lutte contre la criminalité informatique ou les cyber-guerres.

La complexité des systèmes et la rapidité de la transmission des signaux font que les prédateurs informatiques ont facilement une longueur d'avance. C'est à l'Etat d'agir de sorte à ce qu'ils ne prennent pas davantage d'avance.

POINTS

D

S

DE VUE



Traverser la mer intérieure

par Raphaël Milliotis

Accepter de parler des « causes du terrorisme », c'est risquer d'embrasser un sujet bien trop large. Il faut convenir, de prime abord, que la définition de l'objet « terrorisme » ne fait toujours pas l'unanimité. Il faut également circonscrire l'objet, l'espace de ce court essai, aux actes de violence commis par les principaux groupes d'inspiration takfiriste¹ qui occupent l'actualité récente. L'examen portera donc ici principalement sur les activités des deux mouvances dont les ambitions se veulent mondiales, Al Qaeda et

Daech.

On considèrera par ailleurs le phénomène du « terrorisme » sous un angle relationnel, en y englobant non simplement les stratégies menées par les groupes terroristes eux-mêmes, mais aussi la lecture que les sociétés visées font du terrorisme et de ses causes, et les réponses qu'elles tentent d'y apporter.

Un dialogue sanglant au cœur des sociétés occidentales et méditerranéennes

L'hyper-terrorisme mondialisé constitue, vu sous cet angle, une sorte de dialogue, sanglant, qui bat au cœur des sociétés occidentales et méditerranéennes

¹ « [Le Takfirisme] repose sur la conviction que l'affaiblissement de l'oumma (la communauté des croyants) est le résultat de déviations des musulmans eux-mêmes, de leur éloignement de la religion » in Syed Saleem Shahzad, « Une idéologie messianique, le takfirisme », Le Monde Diplomatique juillet 2007.



depuis au moins quinze ans. Du même coup, l'ébauche engagée ici n'aborde pas les « causes du terrorisme » comme recherche de causalités objectives pouvant expliquer le pourquoi du terrorisme mondialisé, ni le pourquoi de tel ou tel attentat. Il ne s'agit pas non plus d'analyser – si tant est que l'on veuille jouer sur le double sens du mot « cause » – les « causes » supposément défendues par les terroristes.

Ici, le pari est tout autre : il s'agit de raisonner sur les causes que les sociétés visées assignent, par la voix de leurs éditorialistes, leurs leaders politiques et leurs faiseurs d'opinion, au terrorisme qui les frappe. Elles font preuve en la matière d'une grande versatilité et se

tournent vers une explication plutôt qu'une autre, parfois au détriment de certaines évidences politiquement incommodes. On se souvient, il y a onze ans déjà, de la décision du chef du gouvernement espagnol Aznar d'accuser les Basques de l'ETA des attaques de Madrid, dont tout montrait pourtant qu'elles portaient la signature d'Al Qaeda. Aujourd'hui encore, les analyses qui suivent un acte terroriste en disent souvent plus long sur le pays touché que sur l'acte terroriste et ses causes.

Pour commencer, les sociétés occidentales – leurs médias en particulier – ont choisi de qualifier de terroriste tel type d'acte violent plutôt que

tel autre. Un crime de grande échelle comme celui perpétré en juillet 2011 par Anders Breivik en Norvège, pourtant d'inspiration politique extrémiste et jouant sur les ressorts de la terreur de masse, a échappé à la qualification de terroriste. Et que dire du meurtre de trois jeunes musulmans aux Etats-Unis, en février 2015, présenté comme anecdotique par les médias, au point de susciter une véritable révolte sur les réseaux sociaux ? La sélectivité est manifeste et bien souvent assumée.

Une fabrication médiatique et politique de l'objet « terrorisme islamique »

On acceptera cependant de s'inscrire dans ces limites, tant l'enjeu est ici de discuter de la fabrication de l'objet « terrorisme islamique » par les sociétés concernées – et non de la réalité objective du phénomène. Dans le cas de la France, cette fabrication médiatique et politique de l'objet emprunte d'ailleurs fort peu aux apports académiques, toujours riches et nuancés, d'un Olivier Roy ou d'un Farhad Khosrokhavar, pour ne citer qu'eux. Le sociologue Michel Wieviorka a, avec justesse, souligné le rôle joué par le changement de modèle français de société, entre républicanisme souvent incantatoire et laïcité réduite à sa dimension punitive². Toutefois, dans un pays en proie à une profonde tentation droitière, le traitement éditorial et politique du terrorisme islamique a le plus souvent fait peu de cas de la complexité des causes et des conséquences.

Cette inventivité dans l'assignation au terrorisme de causes qu'on veut bien lui prêter désigne aussi, en miroir, les causes que l'on souhaite ne pas voir, ou même, cacher au grand public. Entre déni inconscient et délibéré, la distinction n'est pas toujours nette. Le gouvernement et les médias américains avaient ainsi fait le choix en 2001 d'attribuer les attentats à un supposé « rejet [par les terroristes] de la démocratie et des libertés incarnées par l'Amérique ». Plus récemment, on a vu proliférer en Europe du Nord, en réaction notamment à l'assassinat de Theo Van Gogh, un discours violemment hostile à l'Islam, accusé d'être fondamentalement violent.

Si l'on s'en tient à l'exemple français, le traitement de la question terroriste a, de ce point de vue, connu un tournant en 2014, tournant qui s'est accentué au lendemain des attentats de Paris en janvier 2015. Le terrorisme international est alors devenu, dans son

traitement médiatique, un problème français, aux origines françaises, et imposant au pays de se poser « les questions qui fâchent ». Ce problème français, ou du moins intérieur au modèle français s'est bien vite trouvé circonscrit au périmètre de la minorité arabo-musulmane, et qu'importe qu'une proportion massive des candidats au départ pour la Syrie soit composée de jeunes néo-convertis issus de familles « de souche » d'origine chrétienne. Le trait est devenu si caricatural, dans un contexte de course à un électorat tenté par le vote Front national, qu'un universitaire a cru bon de rappeler, non sans ironie, que « non, le jeune de banlieue ne mange pas les enfants³ ».

Une explication géopolitique

Dans le même temps, la complexité des jeux d'alliance et des instrumentalisation croisées dont font souvent l'objet les groupes armés takfiristes eux-mêmes a été omise de manière quasi systématique par les éditorialistes et faiseurs d'opinion français, et souvent européens. Que la Turquie continue de laisser transiter les volontaires au djihad en Syrie, qu'elle omette d'intervenir contre Daech dans la ville-frontière de Kobané, que le Qatar rompe les relations diplomatiques avec l'Egypte suite au bombardement par celle-ci de ses protégés en Libye, cela n'a guère fait ciller le commentateur français pour qui le mal ne peut venir que des banlieues et de l'échec du modèle d'intégration.

On peut dans ce cas se demander quel type de société est cette France qui d'un côté stigmatise ses enfants musulmans de l'intérieur, au point de manier en toute occasion la menace de destitution de nationalité française ; et de l'autre, pour des raisons économiques notamment, s'interdit ne serait-ce que de penser la responsabilité directe ou indirecte de certains de ses alliés ?

Il existe pourtant une explication géopolitique de la question, au sens large, du terrorisme takfiriste mondialisé. Les grilles de lecture appliquées, en France et ailleurs en Europe au terrorisme et ses causes gagneraient beaucoup de l'apport de regards venus de l'autre côté de la Méditerranée. Au lendemain de l'attaque du Musée du Bardo, la proposition a, tristement, gagné en pertinence. Car pour le politologue occidental arrivant en Afrique du nord, le premier choc est celui de l'aisance avec laquelle les classes moyennes éduquées conçoivent complexité politique et compréhension des

3 Thomas Guénolé – «Le jeune de banlieue mange-t-il les enfants» - Libération du 13 février 2015. http://www.liberation.fr/debats/2015/02/13/le-jeune-de-banlieue-mange-t-il-les-enfants_1201876

2 <http://wieviorka.hypotheses.org/356>

allégeances doubles, triples, multiples des acteurs du terrorisme comme de la sécurité d'Etat. Il existe certes une tendance, bien connue et souvent raillée, à voir la main de Washington, de Tel Aviv et de leurs alliés locaux derrière tout attentat, parfois par un jeu de billard à plusieurs bandes. Cette vision – désormais largement diffusée auprès des jeunes d'Europe par l'internet – ne doit pas masquer la facilité de certains analystes de la région à décrypter les stratégies et alliances à géométrie variable de l'Arabie Saoudite, d'Israël, de l'Iran, du Qatar et des autres, parmi les causes manifestes des activités des mouvances takfiristes, dans la région et à travers le monde.

Alors qu'évoquer une proximité entre Etats-Unis et Frères musulmans égyptiens et libyens était encore tabou en Europe en 2012, le fait était connu et librement discuté dans la région. Alors que l'implication actuelle de forces iraniennes sur le théâtre irakien face à Daech est une simple hypothèse de travail en Europe, elle est depuis des mois débattue et documentée au Proche et Moyen-Orient.

Pour une conversation méditerranéenne

Au confluent de ces deux grilles de lecture – celle qui situe les causes dans les banlieues des villes d'Europe et celle qui les déniche dans les recoins de jeux d'alliance et de rivalités entre puissances mondiales et régionales – une conversation méditerranéenne sur le terrorisme aurait tant à offrir. L'exploration de la « boîte noire » que les commentateurs européens n'osent guère évoquer, celle de la responsabilité de certains alliés de l'Occident – ou de familles puissantes en leur sein – dans l'essor du terrorisme islamique, fait l'objet d'avancées ponctuelles, mais sans lendemain⁴. Aux Etats-Unis, depuis des années, des démocrates au Congrès réclament la déclassification de 28 pages du Rapport officiel sur le 11 septembre qui incriminent le Royaume wahhabite⁵. La dénonciation par la Suède, en mars 2015, d'un accord de vente d'armes à l'Arabie Saoudite pourrait, elle-aussi, être le signe avant-coureur d'une prise de conscience plus large.

Illustrant la richesse potentielle de cette conversation méditerranéenne, Lakhdar Brahimi, diplomate algérien vétérinaire et négociateur infatigable de l'ONU, a rappelé dans le journal en ligne Orient XXI au début 2015 que : « ce qu'il faut régler ce sont les problèmes

en Syrie et en Irak. Si l'on pense simplement au nombre de djihadistes qui viennent de l'Occident, on passe à côté de quelque chose⁶. » C'est à cette réconciliation de causalités internes et externes qu'il faudrait s'atteler, entre l'obsession européenne de l'interne, fort utile aux pourfendeurs du multiculturalisme, et l'obsession nord-africaine et proche-orientale de l'externe, qui est parfois un complotisme qui excuse tout.

Après les attentats de Paris de janvier 2015, à rebours de l'élan populaire, certaines personnes ont détourné le slogan à la mode en reprenant, en lieu et place de « Charlie », le nom de Bossuet, le moraliste du XVII^{ème} siècle : « Je suis Bossuet » clamaient-ils. Résumant une maxime célèbre de l'auteur, ils poursuivaient : « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes ». Et comme le rappelle le diplomate algérien : « Il faut s'attaquer au vrai problème, pas simplement aux symptômes finalement secondaires que l'on peut voir. » Si les causes fondamentales, les « vrais problèmes » de M. Brahimi, sont à chercher du côté de nos alliés, alors il est grand temps, de part et d'autre de la Méditerranée, de se mettre à l'ouvrage.

6 <http://orientxxi.info/magazine/entretien-avec-lakhdar-brahimi,0841>



Raphaël Milliotis est spécialiste des conflits internationaux. Il a participé à de nombreuses missions dans les Balkans, en Afrique subsaharienne et dans l'Afrique du Nord des révolutions arabes en tant que conseiller politique ou spécialiste en matière de démocratisation (Nations unies, Union européenne, etc.) Il a également enseigné à Sciences Po Paris.

4 Robert Fisk – “War with Isis: If Saudis aren't fuelling the militant inferno, who is?” – The Independent, 23 March 2015.

5 Jeff Stein – “The Saudi Role in Sept. 11 and the Hidden 9/11 Report Pages” – Newsweek, 7 January 2015.



les frontières
traditionnelles entre
guerre régulière,
guérilla et terrorisme
ont tendance à
s'estomper
⟫

Interview

Michael Béchir Ayari

Analyste principal pour la Tunisie, International Crisis Group (ICG)

Un attentat terroriste au musée du Bardo, au cœur de la capitale tunisienne le 18 mars dernier. Le terrorisme a atteint un nouveau palier en Tunisie. Etait-ce inévitable? Quelles conséquences sur la transition démocratique ?

La plupart des experts appréhendaient le déplacement du terrorisme dans les grands centres urbains. Même si une véritable stratégie sécuritaire avait été mise en place en amont, il est difficile d'affirmer a posteriori qu'elle aurait permis d'éviter ce type d'attaque.

A court comme à long terme le défi est d'éviter la fabrication de nouveaux terroristes. Dans son sens le plus courant, le terrorisme frappe généralement des civils. C'est une violence politique mise en œuvre par des acteurs non étatiques. Or, trop souvent, cette violence réussit à produire l'effet escompté : abaisser l'Etat au niveau de ceux qui la perpétuent. En adoptant un langage guerrier, l'Etat finit, en effet, par déplacer le débat politique sur le terrain militaire. Sans le vouloir, il transforme les terroristes en ennemis légitimes. A partir de là, les citoyens, les plus vulnérables socialement et les plus sensibles à l'injustice, ont l'impression qu'ils n'ont désormais plus qu'à choisir entre deux violences : celle de l'Etat ou celle de ses ennemis désormais légitimes. L'entrée dans un cercle vicieux répression/radicalisation devient ainsi inéluctable.

Du point de vue de la transition démocratique, le terrorisme ralentit les réformes. Il résout la contradiction entre ordre et liberté en faisant pencher la balance du côté de l'ordre. Au nom de la sécurité de l'Etat, certains citoyens ne se sentent plus protégés de l'Etat. Ceci remet en cause leur croyance et leur confiance envers les institutions et les radicalise. C'est pour cette raison que la lutte contre

le terrorisme doit respecter l'Etat de droit ne serait-ce que par efficacité sécuritaire, surtout si celui-ci est récent et fragile.

Les groupes djihadistes sont-ils la cause ou la conséquence de la faillite de la plupart des révolutions arabes?

Les deux à la fois. D'un côté, la violence des groupes djihadistes sert de prétexte au maintien de l'ordre social existant. De l'autre, elle constitue le symptôme d'une crise plus profonde que les « révolutions arabes » n'ont fait que mettre en évidence sans pouvoir résoudre.

N'est-il pas paradoxal que le pays où la révolution a le mieux marché soit celui qui exporte le plus de djihadistes selon les chiffres?

Si l'on essaie de se mettre à la place des djihadistes qui ont rejoint la Syrie et l'Irak, je ne pense pas que, pour eux, la révolution ait marché. Même si leurs motivations et leurs revendications sont loin d'être claires, il semble qu'en combattant au sein de l'EI par exemple, la plupart cherchent à accéder à un statut social que la société tunisienne ne leur accorde pas. C'est autant psychologique et identitaire que politique et social. Les plus pauvres, qui forment généralement la masse des candidats au djihad – à la différence des leaders qui sont d'origine sociale plus élevée – semblent préférer se battre à mort pour une utopie et bénéficier d'à-côtés valorisants (partenaires sexuelles, virilisme, camaraderie, être craint par les vaincus, jouer au caïd local, cumuler un pécule etc.), que d'émigrer clandestinement au risque de leur vie vers une Europe de plus en plus fermée sur elle-même, voire de se suicider parce qu'ils n'ont pas de perspectives professionnelles.

Doit-on distinguer «djihadistes» et «terroristes»? Est-ce que ces termes couvrent les mêmes concepts?

Oui bien sûr. De plus, les deux sont loin d'être synonymes. Il y a des djihadistes non violents et des terroristes non djihadistes. Si l'Etat devait choisir entre confondre le djihadisme et le terrorisme et estimer que le terrorisme n'a rien à voir avec le djihadisme, il serait presque préférable qu'il opte pour la seconde option. En effet, il vaut mieux « dépolitiser » le terrorisme en le considérant comme de la criminalité ordinaire et donc de le traiter en tant que tel, plutôt que d'entourer les djihadistes d'une aura de militants politiques.

Le terrorisme islamiste de ce début du XXIe siècle se distingue-t-il des terrorismes du XXe siècle?

C'est une vaste question. Tout dépend de ce que l'on entend par terrorisme. Et les agences gouvernementales, les think tanks et les universitaires ont, il me semble, proposé plus de 100 définitions de ce terme. Toutefois, ils s'accordent plus ou moins sur une constance : c'est une violence politique qui vise en majorité des civils et est perpétrée par des acteurs non étatiques. Depuis le 11 septembre 2011, il reste que les frontières traditionnelles entre guerre régulière, guérilla et terrorisme ont tendance à s'estomper. L'exemple de l'organisation de l'Etat Islamique le montre. Ceci rend la lutte anti-terroriste d'autant plus difficile.

Que pensez-vous de « la théorie de Frankenstein » selon laquelle les groupes terroristes islamistes sont la création de l'Occident?

Il est établi que les États-Unis ont soutenu les moudjahidines afghans contre l'Union soviétique à la fin des années 1970 mais personne ne les appelait terroristes à part les Russes, il me semble... Pour le reste, je pense que c'est quand même plus complexe.

D'où proviennent les armes et le financement du terrorisme? «A qui profite le crime»?

Grande question ! Encore une fois tout dépend de ce que l'on entend par terrorisme. Le crime profite toujours au plus fort...l'Etat ou le terroriste...

Faut-il envisager de nouvelles stratégies de lutte contre le terrorisme? Lesquelles?

En Tunisie, il me semble qu'il est nécessaire, tout d'abord, de mettre en place une véritable politique publique de sécurité. Cela peut paraître simpliste, mais c'est nécessaire. On se rend compte, par exemple, que dans certains pays, les mesures de prévention de la délinquance dans les zones déshéritées ont permis de lutter contre la radicalisation des jeunes. Elles sont étonnamment plus sociales et culturelles que sécuritaires *stricto sensu*. L'essentiel est de concilier les mesures de court terme avec les mesures de long terme et surtout de mettre en place une réponse proportionnelle à la menace. Avec International Crisis Group, nous allons bientôt publier une étude sur la question.

Interview vidéo

À propos du projet de loi de lutte contre le terrorisme

Questions à Amna Guellali

Directrice pour la Tunisie et l'Algérie, Human Rights Watch (HRW)

QUESTION 1

Comment définissez-vous le terrorisme? En quoi se distingue-t-il des phénomènes criminels habituels?



QUESTION 2

Pourquoi faut-il une loi de lutte contre le terrorisme? Le droit pénal général n'est-il pas suffisant?



QUESTION 3

Vous avez récemment publié un rapport sur le projet de loi organique n° 2014-9 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent en Tunisie. Quelles sont vos principales critiques?



QUESTION 4

Quelles sont vos principales recommandations pour que ce projet de loi organique n° 2014-9 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent en Tunisie ne porte pas atteinte aux droits humains ?





Journalisme, médias et terrorisme

par Sarah Ben Hamadi et Sélim Kharrat

Ces trois dernières années, le traitement médiatique des affaires liées au terrorisme est devenu progressivement un sujet de préoccupation, aussi bien pour la communauté journalistique que pour les autorités et l'opinion publique. Face à la recrudescence des actes terroristes sur le territoire tunisien et dans les pays voisins, les avis divergent sur la nécessité d'informer sur des sujets aussi graves et qui touchent à la sécurité nationale, et sur le risque de nourrir un climat anxiogène par une couverture médiatique parfois excessive et irréfléchie, ce qui ne sert que les intérêts de ceux qui souhaitent diffuser la terreur à grande échelle.

En Tunisie, les citoyens ont souvent le choix entre un traitement des médias reposant sur le sensationnalisme, le dramatisme et la désinformation; et une information officielle empreinte d'opacité et de propagande politicienne. Il n'existe pas encore de juste milieu entre ces deux modes d'information.

Les autorités accusent les journalistes de jouer le jeu des terroristes en leur donnant une visibilité et une portée exagérées, quand les journalistes critiquent la censure et

l'orientation des opinions dans la communication officielle des responsables sécuritaires et politiques. Le débat reste ouvert.

Les griefs des forces de sécurité contre le traitement médiatique du terrorisme

Lors de la couverture médiatique de récentes opérations terroristes en Tunisie, comme pour les événements du Mont Chaâmbi, Ouardia, Goubellat et Sidi Ali Ben Aoun, rares sont les médias tunisiens qui ont su présenter une information éclairée, analysée, objective et mise en contexte. Les forces de sécurité, qui qualifient ce traitement médiatique de superficiel et d'irresponsable, pensent qu'il sert avant tout les objectifs des terroristes : exacerber le sentiment d'insécurité, démontrer l'incapacité de l'Etat à faire face au terrorisme et à protéger les citoyens et semer le doute sur l'efficacité des forces de sécurité. Pour eux, les médias contribuent à la guerre psychologique menée par les terroristes et les aident à délivrer leurs messages politiques. Par conséquent, les re-

lations se tendent souvent sur le terrain des opérations entre journalistes et forces de sécurité, surtout quand l'exigence de l'information instantanée amène les médias à délivrer, consciemment ou inconsciemment, des informations sur les positions des forces de sécurité, voire même leur identité, mettant ainsi en danger aussi bien le succès de l'opération que la vie des agents de sécurité.

Les officiels ne sont pas les seuls à remettre en cause le traitement médiatique des affaires liées au terrorisme. La couverture médiatique de l'attentat du Bardo le 18 mars, a été fermement critiquée par la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), qui a dénoncé dans un communiqué la transmission en direct des événements risquant ainsi de «compromettre la sécurité des personnes et le bon déroulement de l'opération sécuritaire».

Du côté de l'opinion publique, c'est l'absence d'une information fiable et vérifiée qui prévaut. Les enquêtes sérieuses sur le terrorisme sont rares dans les journaux et médias tunisiens. Les spéculations et les rumeurs priment alors que le sujet est pourtant délicat et très sérieux.

Le nécessaire débat sur le rôle et la responsabilité de chaque partie

On évoque souvent la responsabilité des médias quand il s'agit d'opérations terroristes. Les journalistes doivent-ils tout dire s'agissant de la couverture de ce genre d'événements? Comment et où doivent-ils vérifier leurs informations? Peuvent-ils faire totalement confiance aux sources officielles? Autant de questions autour du traitement médiatique des affaires liées au terrorisme qui méritent que l'on y réfléchisse et qu'on débattre de manière rigoureuse.

Le même débat prégnant a lieu dans d'autres pays, notamment en France au sujet de la couverture médiatique des opérations terroristes contre le journal «Charlie Hebdo». Les journalistes français, qui ont réussi à rentrer en contact téléphonique direct avec le preneur d'otages de l'hypermarché casher, n'ont choisi de publier le contenu de leurs échanges qu'après la fin de l'opération d'assaut. Un débat animé sur la déontologie journalistique et sur les limites de l'information n'en finit pas de déchaîner les passions dans ce pays où les standards de professionnalisme journalistique sont pourtant bien plus exigeants que chez nous. L'autorité de régulation des médias audio-visuels, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, a même réprimandé certains médias sur leur manque de recul dans le traitement des récents événements. C'est ce même débat que la communauté des journalistes tunisiens doivent entamer entre eux, et avec les forces de sécurité et la classe politique.

Ce débat doit résoudre l'équation difficile entre l'impératif d'informer et celui de maîtriser l'information pour qu'elle ne soit pas contre-productive. La responsabilité en la matière est partagée entre forces de sécurité et médias. D'un côté, les premiers doivent répondre aux attentes des journalistes en les informant suffisamment, à temps et avec transparence. De l'autre, les journalistes ne doivent pas perdre de vue l'impact de leur traitement de l'information sur l'opinion publique et sur la réussite de la lutte contre le terrorisme. Le recoupement de l'information, le recueil de preuves crédibles, l'analyse approfondie des causes du terrorisme sont autant de procédés utiles à un traitement objectif et dépassionné du fait terroriste.

Alors que les professionnels des médias s'interrogent sur les difficultés de l'exercice journalistique et s'efforcent de trouver un équilibre dans le traitement de l'information, les terroristes eux cherchent à se faire entendre et à faire du bruit, et ils peuvent désormais le faire tous seuls.

Le web : nouvelle machine médiatique

«Le terroriste ne veut pas que beaucoup de gens meurent, il veut que beaucoup le sachent», explique le sociologue Raymond Aron. En effet, pour les terroristes, les médias sont une arme à travers laquelle ils pourraient atteindre un double objectif : le premier est la visibilité, le second est l'impact psychologique.

Cette arme est désormais très accessible. Les terroristes de cette seconde décennie du 21ème siècle arrivent à atteindre leurs objectifs sans passer par les «Mass-médias». Le web et les réseaux sociaux ont tout changé. Si Oussema Ben Laden envoyait une vidéo à Al Jazeera ou CNN, qui se réservaient le droit de diffuser ou pas le message de l'homme le plus recherché au monde, aujourd'hui ces vidéos sont d'abord annoncées sur les comptes Twitter ou Facebook, attendues, et regardées sur Youtube et autres plateformes par plusieurs milliers de personnes en quelques minutes à peine. La censure n'y fera rien.

La montée du terrorisme s'est accompagnée d'une sorte de «spectacularisation de la violence ». Aujourd'hui, les groupes terroristes ont leurs propres canaux de diffusion sur le web. Leur propagande est facilement relayée, souvent efficace.

L'organisation « Etat islamique », présente principalement en Iraq et en Syrie, dispose aujourd'hui de ses «branches médias » à travers lesquelles elle diffuse ses communiqués, ses revendications, mais aussi des interviews et des témoignages de djihadistes.

Al Itissam, Al Furqan et Al Hayat Media Center sont les trois branches médias « officielles » de l'EI produisant en plus des vidéos, des revues comme The Islamic State Re-

port, Dabiq, ou plus récemment une revue en français Dar Al Islam.

Le contenu de ces magazines en ligne, aux maquettes irréprochables et téléchargeables en PDF, et ces vidéos, parfaitement réalisées et sous-titrées pour atteindre diverses cibles, est accessible à tous sur le web. Effet viral et immédiat garanti grâce aux réseaux sociaux.

L'organisation Etat Islamique n'est pas la première à avoir eu recours à ces outils. Dès 2010, Al Qaida dans la péninsule arabe (AQPA) avait sa revue anglophone « Inspire » lancée par celui qu'on surnommait le Ben Laden d'Internet, Anwar Al Awlaki, et produite par sa branche « Al Malahem Media ». En 2013, le visage de Charb, directeur de Charlie Hebdo figurait déjà sur la liste des « ennemis » publiée par le magazine dans son 10ème numéro.

Le rôle des médias

Avec le web, les journalistes ont perdu le monopole de l'information et les médias n'ont plus l'exclusivité des outils de sa diffusion. Les groupes terroristes sont devenus producteurs et diffuseurs de leur propre information. Sur le web, la propagande terroriste est en voie libre.

Et comme beaucoup de jeunes, les aspirants-djihadistes tunisiens sont directement exposés à la propagande djiha-

diste sur les réseaux sociaux, devenus un véritable terrain de recrutement pour l'organisation de l'Etat islamique. Le web a ainsi, non-seulement court-circuité les mécanismes de régulation, mais aussi les médias. Quand les journalistes réfléchissent encore à diffuser ou non une vidéo, cette dernière se retrouve accessible facilement à tout le monde sur la toile.

Internet a clairement changé la donne. Quel rôle doivent alors jouer les médias dans cette nouvelle dynamique ? Un rôle primordial, qui n'est pas uniquement celui de transmettre l'information, mais aussi celui de rationaliser une réalité violente qui peut, souvent, dépasser le rationnel. L'analyse doit alors accompagner les faits qui sont relayés. Ce n'est pas toujours le cas. La prise de distance est souvent absente, entre les réactions émotionnelles que peuvent provoquer les opérations terroristes et les raisonnements rationnels qu'impose le métier de journaliste.

Aussi, le consommateur d'information doit apprendre à prendre le recul critique nécessaire et à ne pas croire naïvement tout ce qui se dit ou se rapporte, et ce, quelque soit la source de l'information. Il doit comprendre que l'acte terroriste n'est pas la finalité de son faiseur, mais bien un moyen pour nuire à son moral, influencer son opinion, le terroriser. Il doit prendre conscience de l'impact médiatique recherché par ceux qui commettent les actes terroristes, et des objectifs qui se cachent derrière.



Diplômée de l'ISG Tunis et de l'IHEC Carthage, Sarah Ben Hamadi est aujourd'hui Chef de projet Media. Blogueuse depuis 2008, elle s'est un temps tournée vers le journalisme, après la révolution tunisienne en 2011, en collaborant avec plusieurs médias dont Mediapart, Arte, Jeune Afrique, le Huffington Post et IB Times. Sarah est par ailleurs membre du Conseil d'orientation du Labo' Démocratique et membre du Pacte Tunisien.



Blogueur avant la révolution, Selim Kharrat s'est investi dans la société civile à partir de 2011 en co-fondant « Cahiers de la liberté », association d'éveil politique, et Al Bawsala, qui agit pour la transparence et pour l'accès à l'information publique. Il conseille aujourd'hui les principaux acteurs du milieu associatif et de la coopération internationale en Tunisie.



Comment déraciner le terrorisme? par Omezzine Khélifa

Depuis quelques mois, l'actualité internationale résonne d'histoires plus horribles les unes que les autres: tuerie des touristes au musée du Bardo, assassinat des caricaturistes de Charlie Hebdo, prise d'otage tragique à la supérette casher de Paris, massacres de Nigériens par les groupes sanguinaires de Boko Haram, atrocités commises par Daech en Syrie et en Irak... Tant de meurtres, décapitations, viols, et autres horreurs sont commis au nom du *djihad* et sont autant de preuves que l'extrémisme violent et la radicalisation des jeunes constituent l'un des fléaux qui menace la stabilité des pays de notre monde contemporain.

La Tunisie fait ses premiers pas démocratiques dans un contexte sécuritaire national et international précaire. Depuis le début du conflit en Syrie, on estime à plus de 3 000 le nombre de jeunes Tunisiens partis

rejoindre les rangs de l'organisation terroriste Daech. D'autres, dont on ne connaît pas le nombre exact, ont rejoint le mouvement radical d'Ansar Chariaa, déclaré organisation terroriste par le chef du gouvernement tunisien en août 2013. Depuis l'attentat du musée du Bardo, des liens sont établis entre cette organisation et Katibat Okba Ibn Nafaâ, la phalange d'AQMI en Algérie et Tunisie, mais peu d'informations filtrent sur le nombre de jeunes Tunisiens qui y seraient enrôlés.

L'Etat fait face aux menaces terroristes en cherchant et démantelant les cellules actives sur le territoire national. La communauté internationale s'organise pour combattre les groupes salafistes armés où qu'ils se trouvent, en Europe, en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient. Tous les moyens sécuritaires et militaires sont déployés pour combattre l'extrémisme violent qui



© Thierry Bresillon

mène au terrorisme.

Pourtant, une question reste à poser si l'on veut comprendre le terrorisme et l'éradiquer à long terme: pourquoi un jeune devient-il extrémiste violent ? Quelles sont les raisons qui le poussent à quitter son foyer, et souvent son pays, pour aller rejoindre les rangs d'une organisation armée, inscrite sur la liste des organisations terroristes et ce, au péril de sa vie ? La question peut être également posée d'une manière différente : qu'est-ce qui rend un jeune vulnérable aux discours de haine et de mort, aveugle aux atrocités commises par une organisation terroriste au point de s'y enrôler ?

Pour répondre à ces questions, il faut remonter aux conditions de l'action terroriste, en amont de la radicalisation des jeunes qui grossissent les rangs des organi-

sations terroristes. En effet, si nous pouvons affirmer que toute personne radicale n'est pas un terroriste en devenir, un terroriste a forcément été radicalisé avant de passer à l'acte violent. En parallèle à l'action sécuritaire et militaire, il est indispensable de combattre le terrorisme à la racine en prévenant la radicalisation des jeunes. Pour cela, nous devons bien connaître le terrain favorable à la radicalisation et comprendre ses composantes pour pouvoir réfléchir efficacement aux actions à entamer pour l'éradiquer.

Au cours de nos recherches et différents entretiens, il nous est apparu qu'il existe plusieurs profils de jeunes susceptibles d'être réceptifs au discours extrémiste violent et que leur radicalisation n'est pas toujours directement liée à leur situation économique. Ces jeunes peuvent être issus de milieux favorisés, généralement

de la classe moyenne, mais ils peuvent être également issus de milieux sociaux plus modestes. Au départ, ils ont en commun des sentiments d'injustice, de frustration et de colère. Ils sont habités par l'envie de changer quelque chose dans leur quotidien sans savoir comment y parvenir ni par où commencer. Par-dessus tout, ils ressentent un besoin vital de trouver des réponses à des questionnements existentiels, de trouver un sens et un but à leur vie. Les jeunes qu'on évoque sont généralement éduqués : certains sont tout juste alphabétisés, alors que d'autres vont jusqu'aux études supérieures, mais tous sont capables de lire, sans être nécessairement outillés pour bien comprendre ce qu'ils lisent. Ils sont connectés au monde via internet et c'est d'ailleurs à travers les supports multimédia et les réseaux sociaux que se fait une partie de leur embrigadement. Si l'on veut catégoriser de manière simple des profils complexes, on pourrait les diviser en deux groupes : les idéalistes et les pragmatiques.

Les jeunes idéalistes sont ceux qui sont sensibles aux injustices qui se trouvent autour d'eux et dans le monde. A la recherche d'un idéal, comme beaucoup de jeunes de leur âge, ils peuvent oublier leur propre sort et s'identifier à la cause des Palestiniens ou des Syriens, par exemple, car ils considèrent appartenir à la même communauté islamique ou *Oumma* opprimée. Politiquement, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient par exemple, ils n'ont pas été élevés dans une démocratie, ni sensibilisés à la citoyenneté ou à l'acceptation de l'Autre. Ils ont grandi dans un milieu où l'esprit critique et l'originalité ne sont pas encouragés, mais ont été, au contraire, réprimés, lorsque ces qualités étaient affichées. A l'opposé, dans les pays occidentaux, ils ont vécu dans une démocratie mais s'en sentent exclus car ils n'y ont pas été intégrés. Dans les faits ils ne sont pas estimés ni traités comme des citoyens à part entière. L'environnement pluraliste et la liberté d'expression ne les concernent pas directement car souvent, ils ne voient pas l'utilité de s'organiser en association, syndicat, ni militer dans un parti politique pour changer les choses. Ils ne se sentent d'ailleurs pas concernés par le système en place et n'ont confiance en aucune institution. Les organisations terroristes savent exacerber et cristalliser le besoin d'engagement de ces jeunes idéalistes ainsi que leur besoin d'appartenance à un groupe uni et solidaire. Les leaders de ces organisations savent les manipuler en leur faisant croire qu'ils luttent pour

une cause juste, nécessitant courage et abnégation. Ils savent également transformer les frustrations et la colère en haine. A partir de là, le passage à l'acte violent ne devient plus qu'une question de temps.

Les jeunes pragmatiques peuvent, quant à eux, réunir deux profils : ceux qui sont dans le besoin matériel et ceux qui ont un besoin de reconnaissance et de pouvoir. En effet, une organisation comme Daech permet tout cela : elle nourrit, habille, loge, soigne et paye ses recrues. En remplissant le rôle d'un Etat providence, elle devient pour les plus démunis une échappatoire concrète à leur misère. Parallèlement, elle sait mettre à profit les compétences présentes dans ses rangs pour le bon fonctionnement de ses structures. Elle sait également récompenser et promouvoir ses plus fidèles et disciplinés soldats.

Finalement, les organisations terroristes arrivent à canaliser ces jeunes en apportant une réponse globale pour chacun des problèmes que ceux-ci rencontrent dans leur quotidien. Le facteur économique en est un mais il y a tout un environnement politique, social et culturel qu'il faut prendre en compte. C'est l'exclusion de la société et la déconnexion des plaisirs simples de la vie qui rendent les jeunes vulnérables et réceptifs au discours radical et extrémiste violent.

En partant de ce constat, comment éviter que ces jeunes ne se radicalisent ? Quelles réponses chacun d'entre nous peut-il apporter pour faire en sorte que ces jeunes soient inclus dans la société et puissent être heureux et épanouis au même titre que n'importe quel autre jeune ?

Ce sont des questions qu'il faut poser de manière globale, mais chaque réponse doit y être apportée de manière locale et spécifique au contexte de la société sur laquelle on se penche.

Contrairement à ses voisins, la Tunisie est une démocratie naissante avec un espoir réaliste de voir les valeurs universelles inscrites dans la Constitution tunisienne mises en application et des opportunités réelles de faire face aux vrais problèmes sur le terrain. Les défis économiques, sociaux et culturels nécessitent l'effort de toutes et de tous pour sortir le pays et surtout ses jeunes du marasme dans lequel ils se trouvent. Le rôle du nouveau gouvernement est crucial : des réformes dans tous les secteurs et à tous les niveaux sont indispensables pour réparer les défaillances de notre système – surtout dans les domaines de l'éducation, de

la santé, des finances, de la sécurité, de la justice, etc – et rétablir la confiance des citoyens en les institutions étatiques. Mais à supposer que les réformes soient rapidement entamées, elles vont mettre un certain temps à se concrétiser et surtout à toucher les secteurs prioritaires pour l'épanouissement des jeunes à savoir : la culture, les arts et les sports. A court terme, c'est la société civile qui devra occuper les quartiers délaissés par les politiques culturelles et sportives de l'Etat. C'est elle qui aura à charge d'inclure socialement et économiquement les enfants et les jeunes qui y vivent. Elle devra travailler en amont à ce qu'ils ne soient pas exclus de la société et en aval, à ce qu'ils s'y réinsèrent petit à petit et ce, en créant des activités culturelles, artistiques et sportives susceptibles de les intéresser. Il est important que le travail des associations arrive à leur donner goût à la vie et à leur donner de l'espoir pour leur avenir avec une alternative belle, une cause juste à défendre, loin de l'incitation à la haine et de la rhétorique de mort célébrées par les organisations terroristes. Il faut donner aux adolescents et aux jeunes des atouts dans la vie pour qu'ils deviennent créatifs et innovants, pour qu'ils aient également de bonnes capacités de distanciation et d'analyse, pour qu'ils puissent construire des objectifs personnels positifs. En même temps, le corps enseignant a un rôle crucial à jouer en tant que rempart contre l'obscurantisme. Il faudra enseigner différemment l'histoire de la Tunisie ainsi que l'histoire de l'Islam pour ne pas laisser de vide spirituel ou des lacunes historiques qui pourraient être exploités par des professionnels de l'embrigadement. L'objectif à atteindre est de former les jeunes pour qu'ils exercent un esprit critique et deviennent résistants à tout lavage de cerveau et toute tentative de manipulation par la découverte d'autres aspects de la vie, en dehors de leur cercle familial et social restreint. Il sera important de les responsabiliser et de leur faire prendre conscience de l'importance de leur participation dans la société.

Il est nécessaire ensuite que des organismes d'apprentissage et de formation professionnelle ainsi que des organisations patronales soient impliqués pour offrir aux jeunes proches de l'âge de l'insertion professionnelle des opportunités à la hauteur de leurs atouts et de leurs attentes. En effet, après avoir contribué à leur insertion dans la communauté, il s'agit de les appuyer à trouver leur voie, et à s'orienter dans leurs choix de formation et de métier. Grâce à des programmes de

mentorat, des stages, des contrats d'apprentissage ou de formation professionnelle payés qui pourront finalement déboucher sur des embauches, le secteur privé gagnera à les aider à acquérir les compétences nécessaires pour répondre à ses besoins. Au final, ces jeunes devraient être capables de s'intégrer dans le monde du travail ou de créer leur propre emploi s'ils n'en trouvent pas qui leur convienne.

Pour conclure, il appartient à la société civile, au corps enseignant, au secteur privé et à chacun d'entre nous d'encadrer et d'orienter les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, en attendant que l'Etat ne se remette pleinement à jouer son rôle de protecteur, d'éducateur et de premier responsable de l'épanouissement de sa jeunesse.

L'exclusion de la société et la déconnexion des plaisirs simples de la vie expliquent en grande partie la radicalisation des jeunes, chaque société doit se pencher sur son propre contexte et ses raisons spécifiques pour expliquer cette exclusion et cette isolation. Il est vital que chacune d'entre elles comprenne les causes de la vulnérabilité de ses jeunes et entame sans plus tarder des actions positives pour leur épanouissement en tant que citoyens dignes



Omezzine Khélifa est une militante associative et politique tunisienne, ancienne conseillère ministérielle pendant les deux premiers gouvernements de transition en Tunisie. Elle dirige actuellement une association à but non lucratif qui vise à promouvoir l'inclusion et la transformation sociale à travers l'art, la culture et le sport.

MOT DE LA

Lettre très ouverte à un(e) jeune

« djihadiste »

par Youssef Seddik

Mon jeune ami, ma jeune amie,

Je sais, comme toi, que du haut du Livre de Dieu, le Coran, près de quinze siècles nous regardent. Mais je vais solliciter ton intelligence et te prier d'élargir encore plus l'angle de ta vision en altitude pour m'accorder que ce Dieu auquel nous croyons nous a toujours parlé sans cesser de nous signaler Sa présence réconfortante un seul instant. Ce, non seulement à travers les étendues d'abricotiers en fleurs, à travers le bustier de nos mamans, dévoilant le sein nourricier, à travers le sourire d'un enfant heureux, à travers les ciels sereins ou gonflés de généreuses pluies, non seulement à travers tout ce qu'a fait, fait et fera toujours la vie de nous autres et du monde, mais à travers aussi l'histoire, les paquets d'histoires sur les milliards et les milliards de nos prédécesseurs sur cette minuscule planète de Son immense Royaume. Et de tout cela, de ces immensités, il ne nous a narré, dans Son Coran déjà, qu'un petit bout.

Mais bien que ce que je viens de te dire soit de la plus haute importance pour que cette lettre ouverte fasse l'effet souhaité, il est de mon devoir de père et de grand-père d'attirer ta jeune attention sur un point de la plus haute importance pour ton projet de vie en général et, en particulier pour ce côté bien précis de ce projet tel que tu le conçois, ce côté qui veut que tu voues ton âme à Dieu et te conformes donc à Sa glorieuse parole et à Ses ordres. Loin de moi l'idée de t'adresser le moindre reproche pour avoir choisi un tel projet. Bien au contraire ! J'admire et estime tous ceux et toutes celles qui, à travers

l'histoire du monde et de la nôtre en Tunisie, ont donné leur vie pour témoigner (c'est là le vrai sens de chahîd) pour pérenniser un idéal et le maintenir vivace dans les cœurs et les pensées de ceux qui leur auront survécu.

J'aimerais seulement dans cette adresse à toi te poser une seule question : es-tu vraiment sûr de suivre la parole divine ? Ou serais-tu plutôt à l'écoute de ce que l'on dise et déguise de cette sublime parole, de ce que de sataniques vernis en ont fait paraître. Je ne fais ici, en t'interrogeant ainsi que reprendre et paraphraser une scène du Coran, quand l'entité damnée, Iblîs, profère sa toute première menace contre nous, les humains, qui venions tout juste d'entamer nos premiers pas sur cette terrienne existence : « Tout comme Tu m'as engagé dans la perte (dit Satan s'adressant à Dieu) je les perdrai et élirai demeure à même Ton chemin droit... kamâ aghwâtini la-aghwannahum wa la-aq'udanna lahum sirataka al-mustaqîm (Sourate VII, Al-A'râf). Tu vois, mon enfant, que la parole de Dieu t'as très clairement prévenu que la question que je viens de te poser est plus que légitime. C'est Dieu Lui-même dans Son impénétrable vouloir qui installe ce trompeur jusqu'à la fin du monde (Innî andhratuka ilâ yawma yub'athûn...) et lui accorde ce long sursis et la permission d'éprouver à tout moment notre vigilance et notre sagacité à distinguer Sa parole vraie des susurrements du Diable.

Il me faudrait des milliers de pages pour te prévenir des dégâts que certains des sermonneurs, faux-exégètes et pseudo-dévots ont perpétrés à l'endroit de la parole de Dieu, la détour-

A FIN

nant, à l'envie dans le but démoniaque de nous écarter de la voie évidemment juste et droite, celle qui fait de la vie un don de Dieu et de l'acte de vivre et d'en savourer honnêtement les bonheurs, la première et la plus recevable des adorations. Cela, je le répète et le souligne, sans exclure les cas très précis où le bel-agir d'un juste combat pour le bonheur, la dignité et la liberté de ses compatriotes, ses prochains ou ses semblables. Nul ne choisit de combattre et donc de risquer ce qui constitue en lui cette raison première de sa venue au monde, principe divin de toute foi en la Majesté du Créateur, sans avoir une autre raison, aussi divine, supérieure à la vie elle-même et qui en doit la rendre mieux viable, plus épanouissante pour le genre humain. Là encore je ne fais que paraphraser la parole de Dieu « ... Celui qui tue une seule personne, c'est comme s'il tue les humains tous ensemble » (Sourate VI, Versets 30 et ss.)

Je sais bien que de partout te parviennent d'autres « sons de cloche », d'irrésistibles sirènes dont les chants « magnétiques » opèrent sur ton savoir et sur ton désir de t'élever par l'âme vers les valeurs sublimes d'une pure sainteté. Seulement en te concédant sans fioriture de sophistes ni par ruse pédagogique qu'un tel désir te grandit, je ne comprends pas pourquoi tu associes, musulman que tu es, cet effort d'élévation à des champs de bataille que tous identifient comme organisés, animés et commandés par les plus cyniques des calculs, stratégies de dominations et par le terrible jeu des intérêts et des postures économiques et guerrières ?

Djihad. Voici le mot que tu opposerais sans doute à mes interrogations et à mes références ci-dessus citées, pour invoquer la parole coranique et tenter de te convaincre d'aimer la vie là où le Créateur

a voulu qu'elle triomphe face à la mort. Ce mot, tu as bien raison, fait partie du vocabulaire coranique, mais outre qu'Il ne l'utilise dans Son Livre révélé comme associé à des menées guerrières que dans les sourates relatant des contextes précis où le Prophète, ses compagnons et ses contemporains islamisés se doivent de guerroyer contre ceux qui se sont opposés par les armes ou par le blocus à leur liberté de choisir le crédo du monothéisme. Sinon Dieu parlant dans le Coran opte pour un mot plus neutre, qitâl, et souligne cet ordre qui devrait à lui seul te détourner de ton projet : « Et combattez sur la Voix de Dieu ceux qui te combattent et n'agressez point. Dieu, assurément, n'aime pas les agresseurs » (sourate II, 190). D'autant plus qu'un peu plus loin (sourate VIII, 61-62, une révélation médinoise aussi) Il ajoute : « Et s'ils virent de l'aile vers la paix, fais de même et prends appui sur Dieu, Il est certes l'Audient, l'Omniscient. »

Enfin, sache, jeune ami(e) que ce Dieu auquel nous croyons tous a placé la vie et le devenir des humains dans la différence essentielle entre les peuples, leurs modes d'existence, leurs religions ou autres. N'est-ce pas dans Son Livre révélé qu'Il nous rappelle aussi que « S'Il avait voulu, Il aurait fait de vous une seule Communauté » et de poursuivre à l'adresse de notre vénérable Prophète : « Est-ce qu'il te revient à toi (Muhammad) de contraindre les gens à croire ? Nulle âme ne saurait avoir la foi avant que Dieu ne l'ait voulu. Et Il lance la souillure sur ceux qui point ne raisonnent! » (sourate XI, 100)

Je ne t'ai parlé qu'à même la Révélation à laquelle, comme nous tous, tu crois le plus profondément.

Avec mes affectueuses salutations.



CULTURE



Film :

Les chevaux de Dieu, de Nabil Ayouch (2013)

Présentation de Sameh Krichah

Le film « Les chevaux de Dieu » est inspiré du livre « Les étoiles de Sidi Moumen » de Mahdi Binebine lui-même inspiré des attaques terroristes qui ont touché Casablanca le 16 mai 2003 et dont les auteurs – 14 kamikazes – sont issus du même bidonville « Sidi Moumen » dans la périphérie de Casablanca.

Le film relate l'histoire de deux frères nés à Sidi Moumen et qui y ont grandi dans une famille où la mère est le seul gagne pain, le père dément et le frère autiste. Dans ce milieu où la violence est le seul moyen de survie, les deux frères subissent l'oppression des plus forts physiquement et des plus forts financièrement (le garagiste).

Au début du film, on voit beaucoup d'allusion à la virilité, où à plusieurs reprises les enfants se traitent de « Pédés » et où l'un des frères, Hamid, est violé. On voit également la mise en relief de l'oppression policière et la haine que la population de ces quartiers nourrit envers la police. Hamid, avec une volonté de montrer sa force et sa virilité, lance ainsi une pierre sur une voiture de police. Suite à cet acte, il est emprisonné et après quelques années, sort radicalisé. Il se joint à un groupe de « frères » qui aident le frère de Hamid, Yassine, et son ami à cacher l'homicide involontaire qu'ils ont commis. Au prix de cette protection, les jeunes sont « forcés » à rejoindre les « frères » et ils se radicalisent eux-mêmes. Yassine devient plus fervent défenseur de la cause des « frères » que Hamid.

Après une période d'entraînement et de préparation, Cheikh Abu Zoubair, le maître spirituel du groupe, choisit quatre jeunes, dont Hamid et Yassine pour exécuter des attentats suicides à Casablanca. L'histoire tragique, racontée dans le film, ressemble à l'histoire de centaines voire de milliers de jeunes dans



le monde qui, vivant dans des milieux dépourvus de vie décente, d'espaces de liberté et mis à la marge de la société et du monde, sont récupérés par des réseaux et mouvements violents où ils pensent trouver un but à leur vie et à leur mort en martyrs.

Le film relate, sans justifier ni juger, l'évolution de ces jeunes-là et décrit de façon réaliste leur sort et leurs pensées. Dans le film, comme dans la vie, on voit des scènes où ces jeunes ne demandent qu'à être heureux et de jouir des plaisirs de la vie : écouter de la musique ou même jouer dans une flaque d'eau.

Tout cela fait du film « Les Chevaux de Dieu » un film à voir et à méditer.

Film :

Détention secrète

de Gavin Hood (2007)



Suite à un attentat au Caire faisant plusieurs morts dont un américain, un scientifique canadien d'origine égyptienne est arrêté à New York à sa descente de l'avion. Considéré comme terroriste car il porte le même nom qu'un suspect, l'homme est interrogé en toute illégalité. Il fait l'objet d'une «extraordinary rendition», et est renvoyé en Egypte en dehors de toute procédure judiciaire, où il sera brutalement torturé.

Le film, inspiré d'une histoire vraie, celle de Khalid El Masri, décrit et remet en cause les méthodes illégales américaines utilisées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, notamment les enlèvements d'Etat de présumés terroristes.

Livre :

Sous la bannière du vautour,

Hédi Yahmed, Ed Diwan, 2015



Qu'est-ce qui pousse les jeunes tunisiens à rejoindre les rangs du groupe Etat Islamique en Syrie, ou se retrancher au mont Chaambi? Hédi Yahmed tente d'apporter des réponses via un livre fait de témoignages et d'interviews effectuées avec des leaders de groupes radicaux violents, notamment Seif Allah Ben Hassine alias Abou Yadh, leader du mouvement Ansar Al Charia, groupe classé terroriste par les autorités tunisiennes et américaines.

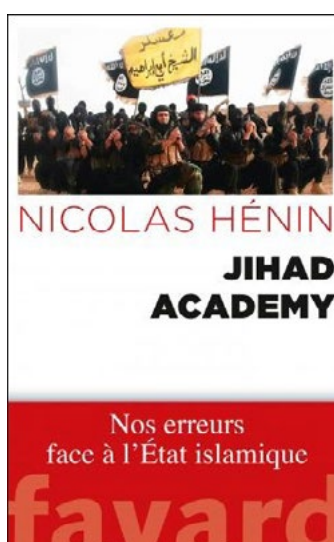
Sous la bannière du vautour est un livre «qui donne la parole à ces derniers, dans une tentative de comprendre les dessous de ce mouvement, les mécanismes de recrutement.» explique l'auteur dans une interview accordée au Huffington Post Maghreb.

Pour Hédi Yahmed, les principales causes de la radicalisation et des actes terroristes qui frappent la Tunisie sont économiques, sociales et surtout culturelles.

Livre :

Jihad Academy, nos erreurs face à l'Etat islamique,

Nicolas Henin, Ed. Fayard, 2015



Ex-otage du groupe Etat islamique en Syrie (de juin 2013 à avril 2014), le journaliste français Nicolas Henin, analyse les raisons de l'expansion du groupe de l'Etat islamique, en dehors des clichés. «À force de répéter que le pire est toujours certain, il finit par se réaliser. La menace terroriste nous a rattrapés. Que ce soit par l'invasion de l'Irak en 2003 ou la non-intervention en Syrie depuis 2011, nous avons alimenté la radicalisation » lit-on dans la présentation du livre.

Nicolas Hénin liste les erreurs de l'Occident qui ont favorisé la naissance et puis l'essor en Syrie et en Irak de l'Etat islamique.

DERNIÈRES ACTI

Publications

OUVRAGE

Révolution tunisienne et défis sécuritaires

Dir : Farah Hached et Wahid Ferchichi, avec Hana Ben Abda, Khansa Ben Tarjem, Khaled Mejri – Editeurs: Labo' Démocratique, IRMC, Ed. Med Ali (2004)

Révolution tunisienne et défis sécuritaires se présente comme un coffret en trois tomes, disponible à la fois en arabe et en français :

- Tome 1 – Les archives de la dictature, entre justice transitionnelle et sécurité
- Tome 2 – Protection de la vie privée et transparence dans le secteur de la sécurité
- Tome 3 – Les services de renseignements tunisiens : quel contrôle ?

L'ouvrage offre une réflexion importante sur des thèmes aussi bien sensibles que décisifs dans le contexte particulier de la construction démocratique, que sont la réforme du secteur de sécurité et des services de renseignements, les questions de l'accès à l'information et de la surveillance policière et le traitement des archives de la dictature. Il se présente comme une tentative de clarification et un véritable outil de plaidoyer prenant en compte le nécessaire équilibre à trouver entre respect des droits humains et contraintes sécuritaires, dans la perspective d'une réforme courageuse du secteur de la sécurité.

Disponible dans les librairies tunisiennes ou sur le [site web](#) de Ed. Med Ali

NOTE DE SYNTHÈSE

TIC et OGP : Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour accomplir les plans d'action Open Government Partnership de huit pays

Farah Hached, Raja Sayyari et Khansa Ben Tarjem – Note de synthèse du Labo' Démocratique (2005)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont considérées comme un moyen de modernisation et d'ouverture et une condition primordiale d'adhésion à l'Open Government Partnership (OGP). A l'heure où la Tunisie vient de commencer un processus d'adhésion à l'OGP, cette note de synthèse vient présenter l'expérience de trois pays industrialisés et de cinq pays en voie de développement, répartis sur plusieurs continents, en matière d'utilisation des TIC pour accomplir leurs plans d'action OGP.

Disponible en libre accès sur le [site web](#) du Labo' Démocratique

VITÉS DU LABO'

Evénements

ATELIER DE TRAVAIL

Lignes directrices Luanda et cadre juridique des arrestations, gardes à vue et détentions préventives en Tunisie, Tunis (30 mai 2015)

A la suite d'un vaste processus de consultations avec les Etats parties à la Charte Africaine, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile dans toute l'Afrique, avec le support du Forum Africain pour le Contrôle Civil du Maintien de l'Ordre (APCOF), l'initiative pour la justice de l'Open Society Foundation et le PNUD, les Lignes directrices Luanda sur les standards applicables aux conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention préventive en Afrique ont été adoptées par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples au cours de la 55ème session ordinaire à Luanda, Angola du 28 avril au 12 mai 2014.

En coordination avec le Rapporteur spécial de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, APCOF et le PNUD, le Labo' Démocratique a organisé un atelier de présentation des Lignes directrices Luanda, le samedi 30 mai 2015. L'objectif de cet atelier était d'introduire les Lignes directrices Luanda aux différentes parties prenantes ainsi que le développement d'un plan stratégique pour leur mise en œuvre visant au renforcement de la protection des droits humains dans le système de justice pénale en Tunisie.

Ont assisté à l'atelier : APCOF, Avocats sans frontière, Comité international de la Croix-Rouge, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Danish Institute for Human Rights, Ordre des avocats tunisiens, PNUD, KADEM

REUNION INSTITUTIONNELLE

Réunion avec le ministre de la Justice et des Affaires foncières, Tunis (6 juin 2015)

Le Labo' Démocratique, représenté par Farah Hached (Présidente), Salma Chaari (Secrétaire générale) et Samah Krichah (membre du Conseil d'orientation), a tenu une réunion de travail avec le ministre de la Justice, SE Mohamed Salah Ben Aissa, afin de discuter des axes de collaboration suivants:

- Etablir un partenariat avec le ministère de la Justice dans le cadre des formations qui seront proposées par l'Institut sur la bonne gouvernance du secteur de la sécurité, projet commun du Labo' Démocratique et du DCAF

- Organiser une série d'entretiens avec des responsables du ministère de la Justice et le président de la Commission sur la réforme du code pénal, autour du cadre juridique des arrestations, gardes à vue, détentions préventives, et leur conformité avec les Luanda Guidelines de l'Union Africaine.

- Mettre en place un cadre de consultation de la société civile lors du processus d'élaboration des projets de loi concernant la réforme de la justice.

Projets

FORMATION

Institut pour la bonne gouvernance du secteur de la sécurité

Partenariat Labo' Démocratique/DCAF

Le Labo' Démocratique et le DCAF lancent en juin 2015 la phase préliminaire à l'établissement de l'Institut pour la bonne gouvernance du secteur de la sécurité qui proposera aux décideurs civils de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient des formations pointues et des outils conceptuels et pratiques en matière de gouvernance du secteur de la sécurité dans un contexte démocratique. La phase préliminaire permettra d'évaluer les besoins, créer les programmes et tisser les liens avec les institutions susceptibles d'envoyer des participants aux formations.



Le Labo' Démocratique
Matricule fiscal : 1273617/B
Immeuble Narcisse, avenue du Japon,
Bureau 2.7, Montplaisir, Tunis, Tunisie
Tel : (+216) 29 09 92 50
Email: contact@labodemocratique.org
Site web: www.labodemocratique.org